



**... un lépreux vient à lui, le suppliant et se jetant à genoux devant lui, et lui disant : Si tu veux, tu peux me rendre net. ... Jésus ... lui dit : Je veux, sois net. ... il fut net.**

(Marc 1 v.40-42)

Claude BEAUPORT

www.bible.beauport.eu

www.msgfacebook.beauport.eu

## Les voies de Dieu à l'égard de l'homme pécheur.

Ce message s'inspire de la publication intitulée « [Voies de Dieu à l'égard de l'homme lépreux - Lévitique 13 – 14](#) » parue dans le [Messager Evangélique de 1863](#).

### Contenu :

Avant-propos .....	2
Petite remarque pour le lecteur .....	2
Introduction .....	3
1 <sup>re</sup> partie - Lévitique 13 verset 1 à 46 .....	4
Application spirituelle pour le chrétien authentique .....	4
Dieu indique comment discerner l'état soupçonné de lèpre (v.1-8) .....	6
Cas d'une lèpre manifeste (v.9-17) .....	9
Révélation de la grâce merveilleuse de Dieu (v.12-17) .....	10
Examen en rapport avec les occasions de son éruption (v.18 à 28) .....	11
<i>Première occasion d'éruption de la lèpre</i> .....	12
<i>Deuxième occasion d'éruption de la lèpre</i> .....	13
L'importance de l'endroit où se développe la lèpre (v.29 à 37) .....	13
Dans les directions données : la grâce et les tendres soins (v.38 à 44) .....	16
L'attitude convenant au lépreux (v.45-46) .....	17
2 <sup>e</sup> partie - Lévitique 14 versets 1 à 20 .....	19
La purification du lépreux et sa restauration .....	19
<i>L'œuvre de Christ pour le croyant (v.4-7)</i> .....	21
<i>L'œuvre de Dieu dans le croyant (v.8 &amp; 9)</i> .....	23
La bénédiction au 8 <sup>ème</sup> jour, jour de la résurrection .....	25
<i>L'efficacité du sang du sacrifice pour le délit</i> .....	26
<i>La puissance du Saint Esprit dans le croyant</i> .....	27
Comparaison avec la sanctification des sacrificateurs .....	29
Conclusion .....	30

## Avant-propos

Beaucoup de chrétiens ne connaissent pas l'Ancien Testament, qui contient de nombreux enseignements très instructifs.

Le régime de la relation avec Dieu du peuple d'Israël (à qui les bénédictions promises sont terrestres) est tout-à-fait différent de celui de la grâce, faisant suite à l'œuvre de la croix, par laquelle Dieu offre le salut par pure grâce. Les bénédictions des chrétiens authentiques ne sont plus relatives à la terre, à la première création, mais elles sont célestes et relatives à la nouvelle création. Il est d'abord important d'être passé par une [vraie conversion](#) !

La relation de Dieu avec son peuple dans l'Ancien Testament est basée sur « le régime de la loi », tandis que la relation de Dieu avec le vrai croyant du Nouveau Testament est basée sur « le régime de la grâce ». Sur ce sujet, il est utile de se référer aussi au message intitulé : « [Qu'est-ce que le régime de la Loi et celui de la Grâce](#) », c'est le [message n°31](#).

Malgré que ces deux régimes soient totalement différents, l'Ancien Testament contient de nombreuses images illustrant beaucoup d'enseignements contenu dans le Nouveau Testament. Il va sans dire que les instructions de l'Ancien Testament ne sont dès lors pas toujours à appliquer par le chrétien de manière littérale, mais dans son sens spirituel.

Prenons un exemple. Lorsque quelqu'un a péché, un agneau devait être sacrifié pour répondre devant Dieu du péché commis. Le péché était alors placé sur la tête de l'agneau, qui devait alors mourir à la place du pécheur. C'est ce qu'enseigne l'Ancien Testament, et l'Israélite devait s'y conformer de manière littérale. Cette application littérale de la loi donnée de Dieu à Moïse, n'a plus d'objet pour le chrétien. Cependant le chrétien comprend que cet agneau mourant, sacrifié à la place du pécheur, est une très belle image du sacrifice suprême de la personne du Seigneur Jésus à la croix ! C'est pour cette raison que Jean le Baptiseur, voyant le Seigneur Jésus s'écrie : « Voilà l'agneau de Dieu ! » ([Jean 1 v.36](#))

**La LÈPRE est une image du PÉCHÉ**

### Petite remarque pour le lecteur

Les descriptifs des chapitres 13 et 14 du livre du Lévitique peuvent paraître un peu difficiles à suivre dans les détails. Ces détails expriment des nuances qui sont d'une haute valeur dans leur transposition spirituelle pour nous qui sommes sous le régime de la grâce.

L'important dans ce message, n'est pas dans le détail matériel lui-même, mais dans ce qu'il exprime en termes de valeur spirituelle.

Il est donc conseillé de ne pas se laisser décourager à la lecture des détails, mais de se concentrer sur ce que le message « décode » pour notre avancement spirituel.

## Introduction

La lèpre étant une image du péché, le lépreux est de la même manière une image de l'homme vivant dans son état **de péché actif**. Ainsi, le lépreux est quelqu'un qui a du mal en sa chair, mais qui n'a pas (ou plus) de force pour le surmonter.

Tel était **Israël** sous **l'ancienne alliance**, c'est-à-dire **sous le régime de la loi** donnée par Dieu à Moïse.

Les authentiques chrétiens, bien que saints, ont du mal (le péché) dans leur chair (l'énergie du vieil homme) ! Mais ils ont obtenu **la délivrance** et **la force en Christ** et **par Christ, étant morts avec lui**, en tant que « **vieil homme** » et **pouvant, par la puissance du Saint Esprit**, agissant dans le « **nouvel homme** », **faire mourir les actions du corps**, en laissant, par la foi, le « vieil homme » dans la mort ! Un mort ne peut pas pécher !

Quiconque n'est **pas né de nouveau, en passant par une vraie conversion**, et ainsi **n'est pas vivant à Dieu**, sera **surmonté par la chair**, quoiqu'il puisse, en respectant certaines règles, marcher avec les enfants de Dieu pour un temps. **Tout système religieux basé sur des ordonnances à appliquer**, ne peut que **laisser l'homme dans la chair** ! Par **conséquent**, l'homme, vu son incapacité, ne pourra être que rejeté ! Un tel système est voué à l'échec ! Il exige, mais ne donne rien pour répondre à ces exigences !

Il est à noter une **très grande différence** entre ce qui concerne **les authentiques chrétiens**, passés par une **vraie conversion**, mais **qui ont chuté** en tombant dans le péché, et **les pécheurs du monde** n'ayant pas connu la **vraie conversion** !

L'action de la chair, en qui que ce soit, se manifeste de la même manière, en cela il n'y a aucune différence. La chair est tout aussi mauvaise chez le croyant que chez l'incrédule ! **Les enfants de Dieu repentants ne sont pas ramenés de la même manière que les pécheurs du monde qui eux sont amenés**, en les invitant à venir au Sauveur. En ce qui concerne **le peuple d'Israël**, comme peuple de Dieu, il est **ramené** en cette qualité de peuple terrestre de Dieu.

Ce n'est pas sans raison que Dieu met sous nos yeux la manifestation des œuvres de la chair. C'est avec un but instructif et utile ayant en vue **les corrections dont nous avons besoin**. C'est une absolue nécessité pour nous de considérer les terribles résultats de **ce mal actif (\*)**.

(\*) le péché (la racine) habite dans le croyant, il devient actif dès que le vieil homme se manifeste et répond aux sollicitations, et ainsi porte du fruit. Il s'agit alors du péché sur le croyant, c'est un mal actif. Voir le message intitulé « **Le péché en moi et le péché sur moi, nuance très importante !** » ([Message 22](#))

C'est ce que Satan s'efforce de cacher dans les descriptions qu'il fait du mal qui est dans le monde ; mais Dieu nous a donné, par le moyen de sa Parole, **une lumière qui luit dans un lieu obscur**.

**Le lépreux nettoyé et réintégré nous présente la ressource offerte par la grâce de Dieu pour demeurer dans la bénédiction.**

C'est par là qu'Israël finira, après avoir cru à l'Évangile du Royaume et que nous, nous commençons en Jésus Christ, dès que nous avons cru à l'Évangile de la grâce (\*).

(\*) voir le message intitulé « [L'importance de faire la différence entre l'Évangile de la grâce & l'Évangile du royaume.](#) » (Message n°2)

Puissions-nous, les authentiques chrétiens, marcher davantage dans cette bénédiction permanente — qui est notre portion en lui [Jésus] — nous appuyant sur lui dans toute notre faiblesse, étant fermes et inébranlables à cause de notre victoire par notre Seigneur Jésus Christ, et demeurant en lui pour porter du fruit ; car en dehors de lui nous ne pouvons rien faire.

## 1<sup>re</sup> partie - Lévitique 13 verset 1 à 46

Cette partie explique comment, avec quel soin et avec quelle rigueur, le sacrificateur constate l'état de lèpre. L'état étant avéré, le lépreux est alors mis hors du camp !

### Application spirituelle pour le chrétien authentique

La lèpre a rapport à ce qui est à la surface de la peau, à ce qui frappe la vue. C'est une énergie maligne, dominante, ostensible, qui doit être discernée par l'œil du sacrificateur (\*).

(\*) Il est important de noter que si sous le régime de la loi, le sacrificateur devait faire partie d'une famille particulière, celle d'Aaron, d'autre part, sous le régime de la grâce, tout vrai croyant est un sacrificateur, pour offrir des offrandes de louange à Dieu. Ce service requiert du discernement, et fait appel à des « hommes faits, qui, par le fait de l'habitude, ont les sens exercés à discerner le bien et le mal. » (Hébreux 5 v.14)

Ce n'est qu'en marchant en nouveauté de vie que nous pouvons être délivrés de ces œuvres mauvaises dont la lèpre est le type. Il n'y a que ceux qui vivent avec Christ, qui peuvent marcher ainsi en nouveauté de vie !

L'apôtre signale aux Galates le danger de retourner à la chair, en cherchant à être justifié par les œuvres, et non par la foi en Christ ; et il rattache les œuvres de la chair à cette tendance. Ce n'est que par la vie de Christ qu'il y a délivrance de ces œuvres mauvaises. « Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi par l'Esprit ». « Voici donc ce que je dis : Marchez par l'Esprit, et vous n'accomplirez point la convoitise de la chair ».

L'ancienne alliance, qui régit le « régime de la loi, se résume en cette phrase « vous garderez mes statuts et mes ordonnances, par lesquels, s'il les pratique, un homme vivra. » (Lévitique 18 v.5). Ce qu'aucun homme ne peut faire. Ces ordonnances disaient « tu ne convoiteras pas », et personne n'est capable de ne pas convoiter ! Ces ordonnances disaient « tu aimeras ton Dieu » et « tu ne tueras point » ! Or les juifs, auxquels la loi s'appliquait littéralement, ont haï Dieu devenu chair en la personne de Jésus, et l'ont tué !

La loi, qui exprime les termes de l'ancienne alliance, donnée sur le mont Sinaï, ne délivrait pas Israël de la chair ; et Israël est rejeté dehors comme lépreux.

Mais ceux qui sont **enfants de Dieu par la foi en Jésus Christ ne sont pas**, comme Israël, **sous le régime de la loi**, nés selon la chair, **exposés à être rejetés** ; mais **Christ vit en eux** ; ils **sont délivrés de cette triste condition**, comme dit l'apôtre : « Car pour moi, par la loi, **je suis mort à la loi**, afin que **je vive à Dieu. Je suis crucifié avec Christ**, et **je ne vis plus moi, mais Christ vit en moi** ; et ce que je vis maintenant en la chair, je le vis **dans la foi, la foi au Fils de Dieu**, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi » (Galates 2 : 19, 20).

Et il dit encore : « C'est pourquoi, mes frères, vous aussi, **vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ**, pour être à un autre, **à celui qui est ressuscité d'entre les morts**, afin que **nous portions du fruit pour Dieu**. Car, quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres **pour porter du fruit pour la mort** ; mais maintenant **nous avons été déliés de la loi**, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus, en sorte que **nous servions en nouveauté d'esprit**, et non pas en vieillesse de lettre. » (Romains 7 v.4-6).

Lisez **Romains 6**, où sont montrées en connexion la vie d'un croyant et **la puissance de cette vie** : — «**Nous avons été ensevelis avec lui**, par le baptême, pour la mort, afin que comme Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, **ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie**». Notre **vieil homme a été crucifié avec lui**, afin que **le corps du péché soit annulé pour que nous ne servions plus le péché**. Ce que nous devons faire, et ce que nous devons ne pas faire, **la Parole le fait découler de ce que nous sommes**, en vertu **de notre union avec Christ**.

Lisez aussi **l'épître à Tite, chapitres 1 et 2**, où les choses qui conviennent à la saine doctrine sont mentionnées en détail pour les vieillards, les femmes âgées, afin qu'elles soient transmises par eux aux jeunes gens, aux jeunes femmes et aux serviteurs.

**Toutes ces œuvres de justice (1\*) naissent de la grâce de Dieu qui apporte le salut**. « Car **la grâce de Dieu qui apporte le salut est apparue à tous les hommes**, nous enseignant que, **reniant l'impiété et les convoitises mondaines**, nous vivons dans ce présent siècle **sobriement, et justement, et pieusement** ; attendant la bienheureuse espérance et l'apparition de la gloire de notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ, **qui s'est donné lui-même pour nous, afin qu'il nous rachetât de toute iniquité et qu'il purifiât pour lui-même un peuple acquis, zélé pour les bonnes œuvres**. Annonce ces choses, exhorte et reprends, avec toute autorité de commander. Que personne ne te méprise. — Fais-les souvenir d'être soumis aux principautés et aux autorités, de marcher dans l'obéissance, **d'être prêts à toute bonne œuvre**, de n'outrager personne, de n'être pas querelleurs, mais modérés et montrant toute douceur envers tous les hommes. Car nous étions, nous aussi autrefois, insensés, désobéissants, égarés, asservis à diverses convoitises et voluptés, vivant dans la malice et dans l'envie, haïssables et nous haïssant l'un l'autre. Mais quand la bonté de notre Dieu Sauveur et son amour envers les hommes sont apparus, **il nous a sauvés, non sur le principe des œuvres accomplies en justice**, que nous eussions faites, **mais selon sa miséricorde, par le lavage de la régénération (2\*) et le renouvellement de l'Esprit saint** ; lequel il a répandu richement sur nous par Jésus Christ notre

Sauveur, afin qu'ayant été justifiés par sa grâce, nous fussions, selon l'espérance, héritiers de la vie éternelle. Cette parole est certaine, et je veux que tu insistes sur ces choses, **afin que ceux qui ont cru en Dieu s'appliquent à être les premiers dans les bonnes œuvres ; ces choses sont bonnes et utiles aux hommes** » (Tite 2 v.11 à 3 v.8).

(1\*) « œuvre de justice » = des œuvres qui sont déclarées justes aux yeux de Dieu et non pas aux yeux des hommes, et certainement pas à mes propres yeux !

(2\*) « régénération » est un terme un peu difficile, qui signifie un changement de position introduisant dans **un état de choses nouvelle** ! Pour le croyant du régime de la grâce, cela correspond à l'action de la Parole (l'eau), lors de la nouvelle naissance : « ... Si quelqu'un n'est né de nouveau ... Si quelqu'un n'est **né d'eau** et de l'Esprit ... Il vous faut être nés de nouveau ... » (Jean 3 v.3-7)

### **Dieu indique comment discerner l'état soupçonné de lèpre (v.1-8)**

#### **Lisons les versets 1 à 8**

**1** Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, disant : **2** Si un homme a dans la peau de sa chair une tumeur, ou une dartre, ou une tache blanchâtre, et qu'elle soit devenue, dans la peau de sa chair, une plaie [comme] de lèpre, on l'amènera à Aaron, le sacrificateur, ou à l'un de ses fils, les sacrificateurs ; **3** et le sacrificateur verra la plaie qui est dans la peau de sa chair ; et si le poil dans la plaie est devenu blanc, et si la plaie paraît plus enfoncée que la peau de sa chair, **c'est une plaie de lèpre** ; et le sacrificateur le verra, et **le déclarera impur**. **4** Et si la tache\* dans la peau de sa chair est blanche, et si elle ne paraît pas plus enfoncée que la peau, et si le poil n'est pas devenu blanc, **le sacrificateur fera enfermer pendant sept jours [celui qui a] la plaie** ; **5** et le sacrificateur le verra le septième jour : et voici, la plaie est demeurée à ses yeux au même état, la plaie ne s'est pas étendue dans la peau ; alors **le sacrificateur le fera enfermer pendant sept autres jours**. **6** Et le sacrificateur le verra pour la seconde fois, le septième jour : et voici, **la plaie s'efface**, et **la plaie ne s'est pas étendue dans la peau** ; alors le sacrificateur **le déclarera pur** : c'est une dartre ; et il lavera ses vêtements, et sera pur. **7** Mais **si la dartre s'est beaucoup étendue** dans la peau, après qu'il aura été vu par le sacrificateur pour sa purification, **il sera vu une seconde fois par le sacrificateur** ; **8** et le sacrificateur le regardera : et voici, la dartre s'est étendue dans la peau ; **alors le sacrificateur le déclarera impur** : c'est une lèpre.

— v. 4 : tache blanchâtre, luisante ; ainsi partout.

Dans ses procédés avec le lépreux, Dieu indique d'abord comme moyen **une épreuve patiente pour la découverte de la lèpre, là où elle n'est que soupçonnée** (Lévitique 13 : 1-8). Un homme a dans la peau de sa chair une tumeur, ou gale, ou bouton. Quelque chose de mauvais se montre ; **c'est dans la peau de sa chair**, comme place de manifestation : **les symptômes de la souillure** apparaissent dans cette tumeur, cette gale ou ce bouton ; **cela présente l'aspect de la lèpre**, et **doit donc être soumis à l'épreuve**.

**Il faut se garder, à la fois, d'un jugement précipité et d'indifférence pour le mal ; la voie du Seigneur n'est ni l'un ni l'autre** : tout se fait avec une grande patience et un soigneux discernement ; et **tout se fait par le sacrificateur qui peut agir en grâce envers celui avec lequel il agit en jugement** ; car dans ce cas il n'y a pas jugement sans miséricorde, mais la miséricorde se glorifie vis-à-vis du jugement, et la grâce règne par la justice (\*).

(\*) « la justice » = le caractère de ce qui est juste aux yeux de Dieu ? Comme cela est mis en évidence au travers de l'œuvre de la croix, dans [Romains 3 v.26](#) : « afin de montrer ... sa justice dans le temps présent, en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus. »

**Celui que Dieu a fait le ministre de sa grâce, est aussi déclaré compétent pour se prononcer sur l'impureté de l'impur ; d'autres peuvent juger différemment, pour ou contre, mais le sacrificateur donne la pensée de Dieu.**

« Le sacrificateur **regardera la plaie** qui est dans la peau de la chair ». **Le jugement du sacrificateur est le résultat de sa propre observation. Ce n'est pas selon les voies du Seigneur d'agir sur un simple ouï-dire.** Cette grande précaution, quand on devait rendre un jugement, nous la voyons aussi dans le cas du jugement d'un méchant en [Deutéronome 17](#). « ... et que cela t'ait été **rapporté**, et que **tu l'aies entendu**, alors **tu rechercheras bien** ; et **si c'est la vérité, si la chose est établie**, si cette abomination a été commise en Israël, ... Sur **la déposition de deux témoins** ou de **trois témoins**, celui qui doit mourir sera mis à mort ; il ne sera pas mis à mort sur la déposition d'un seul témoin. »

Dans ce cadre, comparons [2 Corinthiens 13 v.1](#) : « C'est ici la troisième fois que je viens à vous : **par la bouche de deux ou de trois témoins** toute affaire sera établie » ; [1 Timothée 5 v.19](#) : « Ne reçois pas d'accusation contre un ancien, si ce n'est **quand il y a deux ou de trois témoins** ». Dans le cas d'une accusation relative à un acte, **il y a deux ou trois témoins** ; dans le cas d'un mal existant supposé, **il y a l'examen du sacrificateur** : **mais dans les deux cas on apporte une grande attention à ce que le jugement soit très juste.**

Dans le cas d'un homme qui a une tumeur, ou gale, ou bouton, **le sacrificateur regardera la plaie** qui est dans la peau de la chair ; et si le poil de la plaie est devenu blanc, et si la plaie, à la voir, est plus enfoncée que la peau de la chair, **c'est une plaie de lèpre** ; **le sacrificateur donc le regardera, et le jugera souillé.**

**Deux manifestations fâcheuses** sont découvertes par le sacrificateur. Premièrement, une action malfaisante dans la tumeur, **qui fait devenir blanc le poil** ; **elle affecte tout ce qui la touche** ; ce n'est pas simplement un mal local, mais **un mal opérant** — changeant le caractère de ce qui croit à sa portée. Secondement, **la plaie est plus enfoncée que la peau** : ce n'est pas seulement un mal en action, mais **un mal en intention**, — un mal profond — **plus profond que la peau.**

Mais dans d'autres circonstances **ce bouton peut ne pas être la lèpre** : « Si le bouton est blanc en la peau de sa chair, et qu'à la voir il ne soit *point plus enfoncé* que la peau, et si son poil n'est *pas devenu* blanc, le sacrificateur fera enfermer pendant sept jours celui qui a la plaie ». Il y a lieu d'espérer que là où le mal se montre, **son énergie active n'apparaîtra pas** ; **le bouton est blanc**, mais **son poil n'est pas devenu blanc** ; cette circonstance est digne d'être **soigneusement remarquée par le sacrificateur.** Il y a aussi **beaucoup d'espoir quand la tumeur à la voir n'est pas plus enfoncée que la peau** : **le mal ne se trouve pas dans son intention et ses desseins.** Dans ce cas, **le sacrificateur ne se prononce pas du tout**, mais **il attend avec patience un développement ultérieur** : « **Le sacrificateur fera enfermer pendant sept jours celui qui a la plaie** ». Le sacrificateur **ne le juge pas net**, parce que **le bouton est blanc** ;

mais **il ne le juge pas pour cela lépreux à devoir être mis hors du camp**, parce que, à la vue, il n'y a pas une énergie active en mal, ou une intention; le bouton n'est *point plus enfoncé que la peau*, et *son poil n'est pas devenu blanc*; mais cependant le mal est apparu, et on a besoin d'attendre tranquillement, et de faire plus tard un nouvel examen; et non seulement cela, mais il est nécessaire aussi que, durant ce temps d'attente, son mal ne puisse pas être excité par les circonstances, ni exercer son action sur d'autres: le sacrificateur donc, dans ce cas, **fera renfermer celui qui a la plaie pendant sept jours**. Après ce second délai, on voit que le mal qui s'était montré est *vaincu*.

Tandis que le bien ne se trouve jamais en la chair, on doit toujours, par l'Esprit, mortifier les actes du corps, et ne pas accomplir les désirs de la chair. Comparez [Romains 7 v.18](#), avec [8 v.13](#), et [Galates 5 v.16](#). « Car je sais qu'en moi, c'est-à-dire **en ma chair**, il n'habite **point de bien** ». « Car si vous vivez selon la chair, **vous mourrez** ; mais si, **par l'Esprit**, vous faites mourir les actions du corps, **vous vivrez** ». « **Marchez par l'Esprit**, et vous n'accomplirez point **la convoitise de la chair** ».

La plaie qui auparavant était blanche en la peau de la chair, le sacrificateur voit maintenant qu'elle s'est un peu retirée. Le sacrificateur aperçoit le déclin de la puissance de ce mal ; et malgré la présence du même symptôme, il voit que la plaie ne s'est point accrue sur la peau. Il se plaît à reconnaître la continuation de ce qu'il avait remarqué d'abord. Quand tout cela a lieu de cette manière, « **le sacrificateur le juge net** : c'est de la gale ; et **il lavera ses vêtements**, et **sera net** ».

**Un jugement précipité aurait appelé de la lèpre ce que Dieu a déclaré n'être que de la gale. L'absence du discernement sacerdotal dans les manifestations variées d'une énergie maligne tiendrait peu compte du péché.**

Mais les développements du mal sont si perfides et subtils, qu'après tout cet examen, il est encore ajouté : « Mais si la dartre s'est *beaucoup étendue* dans la peau, après qu'il aura été vu par le sacrificateur pour sa purification, il sera vu une seconde fois par le sacrificateur ; et le sacrificateur le regardera : et voici, la dartre s'est étendue dans la peau ; alors **le sacrificateur le déclarera impur : c'est une lèpre**. »

Ici nous voyons qu'**une vigilance continuelle est nécessaire**. On doit faire attention au mal aussi souvent qu'il apparaît. Ce qui avait été jugé n'être que de la gale quand il ne s'étend pas, est déclaré être de la lèpre quand il s'étend.

**Nulle autre puissance que celle de Christ ne peut vaincre le mal de la chair** : « **Ce qui est né de la chair est chair** ; et **ce qui est né de l'Esprit est esprit** ».

Dans l'état lépreux d'Israël nous voyons en eux **ce qu'est la chair** et dans le mal dominant de l'homme **qui n'est pas en Christ**, nous voyons aussi en lui **ce qu'est la chair**.

Dans la **délivrance** de l'empire du mal **de celui qui vit par la foi au Fils de Dieu**, nous voyons **les actions du corps mortifiées en lui par l'Esprit** ; et le croyant se soumet à cette



parole : « **Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel pour lui obéir dans les convoitises de celui-ci** » (Romains 6 v.12).

A l'égard des diverses manifestations du mal de la chair, le sacrificateur use de divers moyens pour le reconnaître, **mais toujours selon Dieu**.

### **Cas d'une lèpre manifeste (v.9-17)**

#### **Lisons les versets 9-17**

9 S'il y a une plaie [comme] de lèpre dans un homme, on l'amènera au sacrificateur, 10 et le sacrificateur le verra : et voici, il y a une tumeur blanche dans la peau, et elle a fait devenir blanc le poil, et il y a **une trace de chair vive** dans la tumeur, 11 — c'est **une lèpre invétérée dans la peau** de sa chair ; alors le sacrificateur le déclarera **impur** ; il ne le fera pas enfermer, car **il est impur**. 12 Et si la lèpre fait éruption sur la peau, et que la lèpre couvre toute la peau de [celui qui a] la plaie, de la tête aux pieds, autant qu'en pourra voir le sacrificateur, 13 le sacrificateur le verra : et voici, la lèpre a couvert toute sa chair ; alors il déclarera pur [celui qui a] la plaie : il est tout entier devenu blanc ; **il est pur**. 14 Et le jour où l'on verra en lui de **la chair vive**, **il sera impur**. 15 Et le sacrificateur regardera la chair vive, et le déclarera impur : la chair vive est impure, c'est de la lèpre. 16 Mais si la chair vive change et devient blanche, il viendra vers le sacrificateur ; 17 et le sacrificateur le verra : et voici, la plaie est devenue blanche ; alors le sacrificateur déclarera pur [celui qui a] la plaie : il est pur.

Il peut y avoir une manifestation du mal où **la présence de la lèpre est douteuse** ; mais il y aura **telles manifestations où le doute n'est pas possible** ; c'est « **quand IL Y AURA une plaie de lèpre en un homme** ». Un tel homme n'est pas amené au sacrificateur **pour voir si la lèpre est en lui**, mais il est amené parce qu'**il est connu comme lépreux**.

**Encore y a-t-il examen**. « Le sacrificateur le **regardera** ; et s'il aperçoit qu'il y ait une tumeur blanche dans la peau, et que le poil soit devenu blanc, et **qu'il paraisse de la chair vive en la tumeur**, c'est **une lèpre invétérée** en la peau de sa chair ; et le sacrificateur le jugera souillé, et **ne le fera point enfermer, car il est jugé souillé** ».

Ce cas présente **trois manifestations** :

- La *première*, quant à ce qui regarde **la mauvaise condition où se trouve la tumeur** : *celle-ci est blanche*.
- La *seconde* a rapport **aux résultats produits par la tumeur, en rendant semblable à elle ce qui croit à sa portée** : *le poil est devenu blanc*.
- Mais il y a une *troisième* manifestation, celle d'**une énergie mauvaise particulière**, « **une chair vive en la tumeur** ». C'est ici une preuve qu'on ne marche pas vers une guérison, mais que **le mal va en empirant** ; car il n'y a pas seulement une chair ulcérée, mais *une animation de celle-ci*.

Tout cela se voit **au premier coup d'œil** ; il n'est pas nécessaire d'attendre dans ce cas : **le jugement est immédiatement prononcé** — « C'est une **lèpre invétérée** en la peau de sa chair ; et le sacrificateur le **jugera souillé**, et **ne le fera point enfermer, car il est jugé souillé** ».

Le Seigneur a grand soin d'empêcher qu'un jugement ne soit prononcé sur le seul motif de la manifestation du mal, à moins que **la manifestation ne soit très claire**, et il veut que l'on use de beaucoup de patience, s'il le faut, pour cet éclaircissement. Toutefois dans certains cas **qui ne laissent aucun doute**, on voit tout de suite que **c'est de la lèpre**, et le jugement que c'est de la souillure est aussitôt prononcé. Le miséricordieux principe d'une attente patiente ne va pas jusqu'à permettre qu'on traite légèrement un mal connu : « Le sacrificateur le jugera souillé, et ne le fera point enfermer, car il est souillé ». Il n'est pas ici question de quelque chose qui ait surgi tout à coup et récemment, mais c'est une **lèpre invétérée** ; et il y a une manifestation actuelle que **cette ancienne lèpre va toujours en empirant**, car il y a une recrudescence de **chair vive** dans la tumeur.

### **Révélation de la grâce merveilleuse de Dieu (v.12-17)**

#### **Relisons les versets 12-17**

12 Et si la lèpre fait éruption sur la peau, et que la lèpre couvre toute la peau de [celui qui a] la plaie, de la tête aux pieds, autant qu'en pourra voir le sacrificateur, 13 le sacrificateur le verra : et voici, la lèpre a couvert toute sa chair ; alors il déclarera pur [celui qui a] la plaie : il est tout entier devenu blanc ; il est pur. 14 Et le jour où l'on verra en lui de la chair vive, il sera impur. 15 Et le sacrificateur regardera la chair vive, et le déclarera impur : la chair vive est impure, c'est de la lèpre. 16 Mais si la chair vive change et devient blanche, il viendra vers le sacrificateur ; 17 et le sacrificateur le verra : et voici, la plaie est devenue blanche ; alors le sacrificateur déclarera pur [celui qui a] la plaie : il est pur.

Mais, par la grâce de Dieu, un cas de bénédiction merveilleuse se lie parfois étroitement à celui d'un jugement décidé. C'est ce que l'on trouve ici envers un homme qui est dans un état de totale ruine. « Si la lèpre boutonne fort dans la peau, et qu'elle couvre **toute la peau de celui qui a la plaie, depuis la tête de cet homme jusqu'à ses pieds, autant qu'en pourra voir le sacrificateur**, le sacrificateur le regardera ; et s'il aperçoit que **la lèpre ait couvert toute la chair de cet homme**, alors il jugera net celui qui a la plaie ; la plaie est devenue toute blanche, il est net ». Ce n'est **pas ici un cas douteux**, — il ne s'élève aucune question à son sujet, toute la peau est couverte de la plaie de la tête aux pieds ; le sacrificateur n'a qu'à voir qu'il en est ainsi, après quoi il le déclare net.

Une fois qu'il est **connu** que  
c'en est entièrement fait de nous,  
alors **la grâce de Dieu intervient**.

Quand le fils prodigue eut **tout dissipé**, et fut dans la disette au point de dire : **Je meurs de faim, alors vint la bénédiction**. « La loi est intervenue afin que **l'offense abondât** ; mais où le péché abondait, **la grâce a surabondé** » (Romains 5 v.20). Le propre résultat de la loi est que « **toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit coupable devant Dieu** » (Romains 3 v.19) ; et à la suite de **la manifestation de ce qu'est l'homme, il y a la manifestation de la justice de Dieu** (\*), qui est **par la foi de Jésus Christ** envers tous et **sur tous ceux qui croient**.

(\*) « la justice » = le caractère de ce qui est juste aux yeux de Dieu ? Comme cela est mis en évidence au travers de l'œuvre de la croix, dans [Romains 3 v.26](#) : « afin de montrer ... sa justice dans le temps présent, en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus. »

**Maintenir quelque prétention, équivaut à s'exclure de cette grâce.**

**La croix de notre Seigneur Jésus Christ est le témoin de notre complète ruine, elle démontre notre haine à son égard ! Mais la croix est aussi l'unique voie de notre délivrance.**

**La croix nous dit que la mort est notre part comme pécheurs ; mais elle nous le dit dans la mort de Christ, par lequel est apportée la vie éternelle comme don de Dieu.**

**Quand c'en est fait de nous entièrement, alors tout vient de Dieu pour nous : « Si la lèpre a couvert toute la chair de cet homme, alors il jugera net celui qui a la plaie ; la plaie est devenue toute blanche, il est net ».**

**En tout ceci, on ne trouve pas de l'indulgence pour le mal.** C'est le type de quelqu'un **dans une condition de ruine totale manifeste,** auquel cas **subvient la grâce de Dieu.** C'est le cas de quelqu'un **perdu par le péché, non pas se plaisant dans le péché.** Il est ajouté : « **Mais le jour auquel on aura aperçu de la chair vive, il sera souillé** ». Les mauvaises œuvres ont affaire avec le jugement, tandis que celui **en qui se trouvent les pitoyables effets du mal a affaire avec la miséricorde et la grâce.** Il s'agit de la présence du **péché en moi,** et **pas du péché sur moi.** Pour le péché (la racine qui produit le mal) qui habite **en moi,** la Parole me dit en [Romains 8 v.1](#) « il n'y a donc maintenant **aucune condamnation** pour ceux qui **sont dans le christ Jésus** ». Mais lorsqu'il s'agit du péché **sur moi** (un acte commis, provenant de la racine), alors la confession est impérativement requise, comme nous l'enseigne 1 Jean (\*).

(\*) il est utile de lire les messages intitulés « [Le péché en moi et le péché sur moi, nuance très importante !](#) » (message n°22) et « [La confession des péchés](#) » (message n°152)

Mais **l'abandon du mal est toujours en bénédiction** il est ajouté : « Que **si la chair vive se change,** et **devient blanche,** alors **il viendra vers le sacrificateur ;** et le sacrificateur le regardera ; et **s'il aperçoit que la plaie est devenue blanche, le sacrificateur jugera net celui qui a la plaie : il est net** ». Que la chair vive se change et devienne blanche, **ce n'est pas un changement de sa mauvaise nature ;** mais **c'est le témoignage que quoique sa nature soit mauvaise, cette méchante énergie ne règne pas en lui.** (\*) L'homme, dans la conscience du changement, **vient vers le sacrificateur ;** et le sacrificateur, **à la vue du changement, le juge net.** **L'homme n'est pas amené,** comme aux versets 2 et 9 ; mais maintenant, **dans la joie de cœur d'une personne en voie de bénédiction sentie, il vient.**

(\*) il est utile et instructif de lire à ce sujet le message intitulé : « [Méditation sur le sujet du VIEIL HOMME et du NOUVEL HOMME, Romains 7 & 8](#) » (message n°42)

## **Examen en rapport avec les occasions de son éruption (v.18 à 28)**

### **Lisons les versets 18-28**

**18** Et si la chair a eu dans sa peau un ulcère, et qu'il soit guéri, **19** et qu'il y ait, à l'endroit de l'ulcère, une tumeur blanche, ou une tache blanche roussâtre, [l'homme] se montrera au sacrificateur

; **20** et le sacrificateur la verra : et voici, elle paraît plus enfoncée que la peau, et son poil est devenu blanc ; alors le sacrificateur le déclarera impur : c'est une plaie de lèpre, elle a fait éruption dans l'ulcère. **21** Et si le sacrificateur la voit, et voici, il n'y a pas en elle de poil blanc, et elle n'est pas plus enfoncée que la peau, mais elle s'efface, le sacrificateur le fera enfermer pendant sept jours. **22** Et si elle s'est beaucoup étendue dans la peau, alors le sacrificateur le déclarera impur : c'est une plaie. **23** Mais si la tache est demeurée à sa place au même état, [et] ne s'est pas étendue, c'est la cicatrice de l'ulcère : le sacrificateur le déclarera pur.

**24** Ou si la chair a dans sa peau une brûlure de feu, et que la marque de la brûlure soit une tache d'un blanc roussâtre ou blanche, **25** le sacrificateur la verra : et voici, le poil est devenu blanc dans la tache, et elle paraît plus enfoncée que la peau, — c'est une lèpre ; elle a fait éruption dans la brûlure ; et le sacrificateur le déclarera impur : c'est une plaie de lèpre. **26** Et si le sacrificateur la voit, et voici, il n'y a pas de poil blanc dans la tache, et elle n'est pas plus enfoncée que la peau, et elle s'efface, le sacrificateur le fera enfermer pendant sept jours ; **27** et le sacrificateur la verra le septième jour : — si la [tache] s'est beaucoup étendue dans la peau, alors le sacrificateur le déclarera impur : c'est une plaie de lèpre. **28** Mais si la tache est demeurée à sa place au même état, [et] ne s'est pas étendue dans la peau, et qu'elle s'efface, c'est une tumeur de la brûlure, et le sacrificateur le déclarera pur ; car c'est la cicatrice de la brûlure.

Depuis le verset 18 au 28, la lèpre est examinée en rapport avec **les occasions de son éruption**. Deux de ces occasions sont mentionnées.

Ce qui peut **en soi n'être pas de la lèpre**, peut cependant très bien en être l'occasion, c'est un avertissement très important pour nous.

### Première occasion d'éruption de la lèpre

Premièrement : « Si la chair a eu en sa peau un ulcère qui soit guéri, et qu'à l'endroit où était l'ulcère il y ait une tumeur blanche, ou une pustule blanche roussâtre, **il sera regardé par le sacrificateur** ».

Au même endroit où **était** l'ulcère qui **était** guéri, **la lèpre pouvait se manifester**.

Un mouvement soudain et passager du tempérament naturel peut être l'occasion d'une souillure profonde et durable. Ici tout mouvement d'un caractère ardent a besoin d'être surveillé, de peur que quelque terrible mal ne surgisse à l'endroit où ce mouvement s'est manifesté, même après qu'il s'est apaisé. Une inimitié profonde peut être le résultat de quelque émotion de ressentiment qui a passé ; « et à l'endroit de l'ulcère il y a une tumeur blanche, ou une pustule blanche roussâtre, et **il sera regardé par le sacrificateur** ». L'ulcère n'était pas de la lèpre ; mais cette tumeur blanche ou ce bouton à l'endroit de l'ulcère, peut être de la lèpre ; il est donc montré au sacrificateur, afin qu'il en juge. Il faut que toute affaire douteuse soit soumise au jugement de celui auquel il a plu au Seigneur de donner compétence pour en connaître. La soumission à Dieu exige que le jugement du mal ait lieu en suivant sa voie à lui ; il en doit être de même de tout jugement quelconque.

« Et s'il aperçoit qu'à la voir elle soit plus enfoncée que la peau, et que son poil soit devenu blanc, alors **le sacrificateur le jugera souillé** : c'est une plaie de lèpre, la lèpre a boutonné

dans l'ulcère ». Tandis que les circonstances du mal diffèrent, cependant on y peut reconnaître un principe commun: «**la plaie plus enfoncée que la peau, et son poil devenu blanc** »; si cette manifestation se produit, quoique les formes du mal puissent varier, le jugement est, aussitôt prononcé: c'est là une preuve que le mal, qui se montre dans un acte extérieur, est, par ses causes intérieures, plus enfoncé que la peau, et que c'est un mal actif communiquant son caractère — étant lui-même blanc, et faisant blanchir le poil.

Mais ici la lèpre est rattachée à l'ulcère qui est guéri c'est une plaie de lèpre qui a bou-tonné dans l'ulcère. L'endroit de l'ulcère a besoin d'être surveillé, même après que l'ulcère est guéri.

Dans la découverte de cette lèpre-ci, il peut y avoir une autre manifestation que c'est de la lèpre, même quand on ne discerne pas que le mal soit dans les intentions, ou qu'il possède une énergie qui se communique: ce nouveau caractère ne se discerne pas sur-le-champ, mais le sacrificateur attend pour voir s'il en est ainsi: « Si le sacrificateur la regardant aperçoit que le poil ne soit point devenu blanc, et qu'elle ne soit point plus enfoncée que la peau, mais qu'elle se soit retirée, le sacrificateur le fera enfermer pendant sept jours. Que si elle s'est étendue en quelque sorte que ce soit, sur la peau, le sacrificateur le jugera souillé : c'est une plaie ». Si cette mauvaise manifestation s'accroît et devient une habitude, l'homme est impur. Il peut n'avoir pas d'intention sous ce rapport, il peut ne pas se montrer comme communiquant son mal, toutefois s'il va en augmentant, si le mal s'étend sur la peau, là se trouve la manifestation d'une souillure contagieuse, et l'homme est souillé.

« Mais si le bouton s'arrête en son lieu, ne croissant point, c'est un feu d'ulcère ; ainsi le sacrificateur le jugera net ».

### Deuxième occasion d'éruption de la lèpre

Au verset 24, il y a une seconde occasion de l'éruption de la lèpre : « Que si la chair a dans sa peau une inflammation de feu, et que la chair vive de la partie enflammée soit un bouton blanc-roussâtre, ou blanc ». Cette inflammation est chronique ou continue, elle diffère de l'ulcère que la chair a eu et qui s'est guéri. Il peut exister une prédisposition à une souillure particulière ; et pourtant il n'y a pas d'indulgence à avoir pour elle. L'inflammation n'est pas de la lèpre ; mais elle peut avoir ce bouton blanc qui peut être de la lèpre.

### L'importance de l'endroit où se développe la lèpre (v.29 à37)

#### Lisons les versets 29 à 37

**29** Et si un homme ou une femme a une plaie à la tête ou à la barbe, **30** le sacrificateur verra la plaie : et voici, elle paraît plus enfoncée que la peau, ayant en elle du poil jaunâtre et fin, alors le sacrificateur le déclarera impur : c'est la teigne, c'est une lèpre de la tête ou de la barbe. **31** Et si le sacrificateur voit la plaie de la teigne, et voici, elle ne paraît pas plus enfoncée que la peau, et elle n'a pas de poil noir, alors le sacrificateur fera enfermer pendant sept jours [celui qui a] la plaie de la teigne. **32** Et le sacrificateur verra la plaie le septième jour : et voici, la teigne ne s'est pas étendue, et elle n'a pas de poil jaunâtre, et la teigne ne paraît pas plus enfoncée que la peau, **33** alors l'homme\* se rasera,

mais il ne rasera pas [l'endroit de] la teigne ; et le sacrificateur fera enfermer pendant sept autres jours [celui qui a] la teigne. **34** Et le sacrificateur verra la teigne le septième jour : et voici, la teigne ne s'est pas étendue dans la peau, et elle ne paraît pas plus enfoncée que la peau, alors le sacrificateur le déclarera pur ; et l'homme\* lavera ses vêtements, et il sera pur. **35** Et si la teigne s'est beaucoup étendue dans la peau, après sa purification, **36** le sacrificateur le verra ; et si\* la teigne s'est étendue dans la peau, le sacrificateur ne cherchera pas de poil jaunâtre : il est impur. **37** Et si la teigne est demeurée au même état, à ses yeux, et que du poil noir y ait poussé, la teigne est guérie : il est pur, et le sacrificateur le déclarera pur.

— v. 33, 34 : litt. : il. — v. 36 : litt. : voici.

Du verset 29 au 37, se trouvent d'autres directions, non sur le simple fait de la présence de la lèpre, mais en rapport avec la place qu'elle occupe : « Si l'homme ou la femme a une plaie en la tête, ou l'homme en la barbe ». Le mal déploie son énergie au siège de la force et de la gloire, là où doit se manifester ce qui est bienséant et aimable.

La tête et la barbe sont considérées ainsi dans les Ecritures : « Voici, oh! qu'il est bon et qu'il est agréable que des frères vivent bien unis entre eux! Telle est l'huile exquise qui, de la tête, descend sur la barbe, sur la barbe d'Aaron, qui descend jusqu'au bord de ses vêtements » (Psaumes 133).

A la place même où doivent se montrer la grâce et la beauté, on voit le mal à l'œuvre.

Quand la souillure doit être jugée sur-le-champ, le sacrificateur *regarde* la plaie ; et comme dans tous les symptômes précédents de l'action du mal, la plaie est plus enfoncée que la peau ; mais il y a encore ici une manifestation particulière : elle a « en soi du poil jaunâtre délié ». Dans les autres cas, la puissance du mal faisait changer et blanchir le poil ; mais ici du mal se produit ainsi : « La plaie a en soi du poil jaunâtre délié ». On voit ce qui est essentiellement mauvais dans sa nature, se développer à la place même où l'on devrait trouver ce qui est honorable. Lors du poil *devenu* blanc, ce qui était bon avait subi la corruption ; mais dans le poil jaunâtre délié, on a un produit essentiellement mauvais. A l'endroit qui devait spécialement offrir aux regards la grâce de Dieu, on voit un homme présenter un mal particulier.

Le sacrificateur — celui qui a l'entrée au sanctuaire où ne peut se trouver aucun mal, celui qui est le ministre de la grâce de Dieu pour délivrer du mal, regarde cet homme. S'il voit que ce mal ait évidemment pris place dans ce qui indique le dessein, l'intention, et que quelque chose d'essentiellement mauvais surgisse de cette mauvaise manifestation, il le juge alors souillé : c'est de la teigne, c'est de la lèpre de la tête ou de la barbe, qui ne sont plus le terrain où se développe ce qui est bon ; ce qui est mauvais y pousse.

Néanmoins ces mauvaises manifestations peuvent ne pas y être : « Si le sacrificateur, regardant la plaie de la teigne, aperçoit qu'à la voir elle n'est point plus enfoncée que la peau, et n'a en soi aucun poil noir, le sacrificateur fera enfermer pendant sept jours celui qui a la plaie de la teigne ».

Voici deux manifestations qui induisent à attendre patiemment.

1. La première est la même que celle qui est toujours présentée comme un signe favorable, quand le jugement n'est pas prononcé à l'instant : « **la plaie n'est point à la voir plus enfoncée que la peau** ».
2. Mais il y a une autre manifestation signalée comme particulière pour juger de la lèpre de tête ou de barbe : « **elle n'a en soi aucun poil noir** ». La patience et le long support de Dieu se montrent admirablement ici. Le fait de ne voir aucun poil noir dans la plaie signifie non pas l'absence du développement d'un mal manifeste, mais **l'absence du développement de ce qui est bon** : au verset 37, ce caractère est remarqué alors que **la guérison de la teigne** coïncide **avec la croissance du poil noir en elle**. Le sacrificateur voit que la manifestation du mal n'a pas son foyer dans les intentions de l'homme. Jusque-là, c'est bien. Il voit aussi qu'il n'y a pas de poil noir : **il s'attendait à la croissance de ce qui est bon**, et **ne la trouve pas** ; là-dessus, il attend un plus ample développement, faisant enfermer pendant sept jours celui qui a la plaie — acte nécessaire de discipline sacerdotale continuée pendant un temps suffisant, mais témoignage constant que la restauration est espérée.

Après cette période d'attente, le sacrificateur observe trois choses qui donnent lieu de concevoir de l'espérance, et qui conduisent à user d'un nouveau délai pour une manifestation ultérieure : « Et le septième jour, le sacrificateur regardera la plaie : et s'il aperçoit que la teigne ne s'est point étendue, et qu'elle n'a aucun poil jaunâtre, et qu'à voir la teigne, elle ne soit pas plus enfoncée que la peau ».

1. *Premièrement*, **la teigne ne s'est pas étendue**. C'est dans tous les cas une observation essentielle après une période d'attente. Cette manifestation demande du temps ; mais c'est la première à considérer, après une période d'attente, après que le mal a paru, et a pu faire supposer une action corruptrice intérieure : jusque-là, **il est heureux de voir que la plaie ne s'étend pas**.
2. *En second lieu*, **elle n'a aucun poil jaunâtre**. Avant les sept jours d'attente, quand le sacrificateur examina d'abord la plaie, il n'y vit **aucun poil noir** ; à la fin des sept jours, il remarque qu'elle n'a **aucun poil jaunâtre** : ceci donne encore de l'espérance. Quand il n'y avait aucun poil noir, il y avait l'absence de ce qui est bon ; et si une action en mal opère, l'absence du bien est bientôt suivie de la présence de ce qui est mauvais ; mais le sacrificateur voit qu'il n'en est pas ainsi, il n'y a pas de poil jaunâtre : et **encore en ceci il y a de l'espoir**.
3. *En troisième lieu, à la voir*, **la teigne n'est point plus enfoncée que la peau** ; ce fut la première chose observée avant les sept jours ; maintenant c'est remarqué de nouveau, parce que, bien que le mal n'apparaisse pas exister en intention, toutefois si une énergie en mal était à l'œuvre, elle aurait bientôt atteint les pensées et les intentions, et par conséquent, ce point est remarqué de nouveau comme **donnant plus d'espoir encore**.

Quand il en est ainsi, rien n'est encore prononcé, mais vient un nouveau délai d'une durée suffisante : « Il se rasera ; mais il ne rasera point l'endroit de la teigne, et le sacrificateur fera enfermer pendant sept autres jours celui qui a la teigne ».

Au terme de cette seconde période, le sacrificateur n'observe rien de nouveau, seulement il n'y a pas diminution de ce qui avait été observé de favorable. L'appel du Seigneur à Ephraïm et à Juda est : « Que te ferai-je, Ephraïm ? que te ferai-je, Juda ? puisque votre piété est comme une nuée du matin, comme une rosée du matin qui s'en va » (Osée 6 v.4). Mais ici, quand ce qui avait donné bon espoir persiste, alors celui qui a la plaie est jugé pur : « Le sacrificateur regardera la teigne au septième jour ; et s'il aperçoit que la teigne ne s'est point étendue sur la peau, et qu'à la voir elle n'est point plus enfoncée que la peau, le sacrificateur le jugera net, et cet homme lavera ses vêtements, et sera net ».

**Mais combien le mal a besoin d'être surveillé et jugé !**

Après chaque délai, le sacrificateur regarde si le mal s'étend ; et maintenant il est ajouté : « Mais si la teigne croit en quelque sorte que ce soit, dans la peau après sa purification, le sacrificateur la regardera ; et s'il aperçoit que la teigne ait crû dans la peau, le sacrificateur ne cherchera point de poil jaunâtre (c'est-à-dire le péché particulier) ; il est souillé ». Cette unique manifestation d'extension sur la peau, est à présent décisive, — si décisive qu'on n'en cherche aucune autre : s'il y a un accroissement habituel de cette manifestation mauvaise, alors la corruption est en train de se développer ; il est souillé : on n'a plus besoin de rechercher cette croissance du mal intrinsèque, signifiée par le poil jaunâtre.

Les manifestations de l'entière délivrance viennent ensuite : — « Mais s'il aperçoit que la teigne se soit arrêtée, et qu'il y soit venu du poil noir, la teigne est guérie ; il est net, et le sacrificateur le jugera net ». Le symptôme essentiel est la non extension, alors que l'absence d'une énergie mauvaise est signalée ; mais à présent on remarque de plus une énergie positive dans la croissance de ce qui est bienséant, car il y est venu du poil noir — la plaie est guérie — l'homme est net, et le sacrificateur le juge net.

### **Dans les directions données : la grâce et les tendres soins (v.38 à 44)**

#### **Lisons les versets 38 à 44**

**38** Et si un homme ou une femme a dans la peau de sa chair des taches, des taches blanches, **39** le sacrificateur le verra ; et voici, dans la peau de leur chair, il y a des taches blanches, ternes, c'est une simple tache qui a fait éruption dans la peau : il est pur. **40** Et si un homme a perdu les cheveux de sa tête, il est chauve : il est pur ; **41** et s'il a perdu les cheveux de sa tête du côté du visage, il est chauve par devant : il est pur. **42** Et s'il y a, dans la partie chauve du haut ou de devant, une plaie blanche roussâtre, c'est une lèpre qui a fait éruption dans la partie chauve du haut ou de devant ; **43** et le sacrificateur le verra : et voici, la tumeur de la plaie est d'un blanc roussâtre dans la partie chauve du haut ou de devant, comme une apparence de lèpre dans la peau de la chair ; **44** c'est un homme lépreux, il est impur ; le sacrificateur le déclarera entièrement impur : sa plaie est en sa tête.

Une grâce merveilleuse et de tendres soins se montrent dans les directions données ensuite, qui nous offrent aussi un frein fort nécessaire : voyez les versets 38 et 39. Cinq cas distincts où le mal déployait son énergie ont été exposés : mais voici un cas qui ne suppose pas de même une souillure opérante. Le Seigneur semble dire : N'allez pas trop loin, même dans le cours de l'examen touchant le mal présumé. En toute affaire nous sommes en danger de



dépasser les bornes ; spécialement dans cette affaire-ci. Quand le juste jugement a été exercé, **un esprit judiciaire peut aller trop loin** ; c'est dans le but de le prévenir que le Seigneur a soin de donner cette miséricordieuse direction : « Si l'homme ou la femme ont dans la peau de leur chair des boutons, des boutons qui soient blancs, le sacrificateur les regardera ; et s'il aperçoit que dans la peau de leur chair il y ait des boutons retirés et blancs, c'est une tache blanche qui a boutonné dans la peau ; **il est donc net** ». C'est tout ce qui est dit ici : il n'est question que d'un cas de netteté. Dans les autres cas, la découverte de l'état de netteté était le résultat d'une épreuve d'une certaine durée, tandis que l'action du mal était l'objet d'une découverte immédiate ; mais ici **c'est la netteté qui est vue sur-le-champ**. Les boutons blancs sont retirés, les manifestations du mal ont l'air de taches de rousseur. Un homme a une humeur désagréable ; mais **il vise à se contenir** et la question de l'emportement, **en tant que convoitise de la chair, n'est pas en vue ici**. Quelqu'un peut avoir une tache de rousseur, et pourtant être net.

Encore au verset 40 : « Si l'homme a la tête pelée, il est chauve, et néanmoins il est net. Et si sa tête est pelée du côté de son visage, il est chauve, et **néanmoins il est net** ». En cela il y a **une distinction entre la faiblesse et l'énergie du mal** ; l'homme est **chauve**, et **néanmoins il est net** — toutefois, d'un autre côté, **la faiblesse n'est pas l'indulgence pour le mal** : « Si dans la partie pelée ou chauve il y a une plaie blanche roussâtre, c'est **une lèpre qui a bourgeonné** dans sa partie pelée ou chauve; et le sacrificateur le regardera; et s'il aperçoit que la tumeur de la plaie soit blanche roussâtre dans sa partie pelée ou chauve, semblable à la lèpre de la peau de la chair, **l'homme est lépreux, il est souillé**; le sacrificateur ne manquera pas de le juger souillé: sa plaie est en sa tête ». Les Ecritures **ne permettent en aucune manière de justifier ou de pallier le mal sous prétexte d'infirmité**.

Dieu a voulu que la peine fût liée à une **mauvaise œuvre**. « **Celui qui sème pour sa chair, moissonnera de la chair la corruption** ». « **Les délices du péché** » ne peuvent être que « **pour un temps** ». « **Les méchants ... il n'y a pas de tourments dans leur mort ... ils sont détruits en un moment !** » (Psaumes 73). Mais Dieu, dans sa miséricorde, **a fait du sentier de la douleur le chemin de la bénédiction** ; et il a fait de la ruine, amenée par le triomphe apparent du péché, le chemin **de la délivrance de la perte éternelle**. Si le pécheur semble obtenir le triomphe maintenant en la chair, il sera vu dans les tourments (Luc 16 v.23) ; mais celui qui a rencontré en ce temps-ci **la douleur à cause de sa transgression est**, dans cette douleur, **à l'endroit même** où l'on trouve **la miséricorde** et **la compassion**, à cause de **la bonté de Dieu**.

### **L'attitude convenant au lépreux (v.45-46)**

#### **Lisons les versets 45 & 46**

**45** Et le lépreux en qui sera la plaie aura ses vêtements déchirés et sa tête découverte, et il se couvrira la barbe, et il criera : Impur ! Impur ! **46** Tout le temps que la plaie sera en lui, il sera impur ; il est impur ; il habitera seul, son habitation sera hors du camp.

« **Il aura ses habits déchirés** ». Un homme ne peut conserver à son aise ses vêtements (\*), une fois qu'il est dans la position **d'un transgresseur convaincu, rebelle à Dieu**. Les

vêtements déchirés expriment un état de deuil, de chagrin, par suite d'un événement affligeant : et Dieu a rattaché un semblable état de deuil au règne du péché dans les membres. Celui en qui domine la chair pécheresse se prépare de nombreuses douleurs (Psaumes 32 v.10), et s'il persiste dans cet état, il se mettra dans la condition de celui qui mène deuil.

(\*) le vêtement représente son apparence extérieure, la manière de se montrer aux autres !

Le lépreux devait avoir « sa tête nue ». La tête découverte accompagnait les vêtements déchirés. Ces marques d'humiliation, commandées au lépreux, étaient défendues au souverain sacrificateur ; celui-ci ne devait faire ni l'une ni l'autre ; le lépreux devait observer ces deux choses. Dans le lépreux, il faut voir un témoignage à la condition affligeante où le transgresseur est amené par l'énergie du mal en sa chair — dans le souverain sacrificateur on a sous les yeux la bénédiction de la proximité de Dieu, qui confère cette gloire en arrachant l'homme à la misère qui produit de semblables scènes de douleur. « Et le grand sacrificateur d'entre ses frères, sur la tête duquel l'huile de l'onction aura été versée et qui aura été consacré pour revêtir les saints vêtements, ne découvrira pas sa tête et ne déchirera pas ses vêtements. Il n'ira vers aucune personne morte ; il ne se rendra impur ni pour son père, ni pour sa mère ; et il ne sortira pas du sanctuaire, et ne profanera pas le sanctuaire de son Dieu ; car la consécration de l'huile de l'onction de son Dieu est sur lui. Moi, je suis l'Éternel. » (Lévitique 21 v.10-12).

A la mort de Nadab et Abihu, deux des fils d'Aaron, Aaron, et Eléazar et Ithamar ses fils, reçurent la défense de découvrir leurs têtes, ou de déchirer leurs vêtements à l'occasion du deuil général, parce que, en qualité de sacrificateurs à Dieu, ils étaient mis en communion avec lui (voyez Lévitique 10). Mais non le lépreux ; sa souillure le place en dehors de la bénédiction, et par conséquent le plonge dans la douleur. A cet égard, le méchant Caïphe pécha contre Dieu (Matthieu 26 v.65).

Aussi « il se couvrira la barbe » (comparez Michée 3 v.7 : « Et les voyants seront honteux, et les devins seront confondus, et ils se couvriront tous la barbe, parce qu'il n'y a pas de réponse de Dieu. ») La parole lui était ôtée, sauf pour témoigner de sa propre impureté ; « ... il criera : Impur ! Impur ! Tout le temps que la plaie sera en lui, il sera impur ; il est impur ... »

Aussi longtemps qu'une énergie mauvaise se déploie dans la chair, il y a impureté personnelle ; et en conséquence il doit « habiter seul » — témoin que sa compagnie est pernicieuse, elle en corromprait d'autres.

« ... son habitation sera hors du camp ». Le camp était l'enceinte où l'Éternel habitait au milieu de son peuple, et l'impur ne pouvait pas y être. « ... l'Éternel parla à Moïse, disant : Commande aux fils d'Israël qu'ils mettent hors du camp tout lépreux, et quiconque a un flux, et quiconque est impur pour un mort. Tant homme que femme, vous les mettrez dehors ; vous les mettrez hors du camp, afin qu'ils ne rendent pas impurs leurs camps, au milieu desquels j'habite. » (Nombres 5 v.1-3)

Nous voyons, par tous ces détails, le soin avec lequel Dieu a procédé envers son peuple d'Israël ! Avec quelle patience il juge leurs fréquentes infidélités, leurs voies incorrigiblement

mauvaises, allant toujours en empirant, pour appliquer finalement son juste jugement en les mettant de côté. « ... ils rendirent impure la maison de l'Éternel qu'il avait sanctifiée à Jérusalem. Et l'Éternel, le Dieu de leurs pères, envoya vers eux par ses messagers, se levant de bonne heure et envoyant, car il avait compassion de son peuple et de sa demeure. Mais ils se moquaient des messagers de Dieu, et méprisaient ses paroles, et se raillaient de ses prophètes, jusqu'à ce que la fureur de l'Éternel monta contre son peuple et qu'il n'y eut plus de remède. » (2 Chroniques 36 v.15-16).

Dieu a maintenant mis ses saints **dans une autre et meilleure position que celle d'Israël** ; afin qu'ils ne puissent pas, de même qu'Israël, **être rejetés comme des lépreux**.

« Il vint chez soi ; et les siens ne l'ont pas reçu. Mais à tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné le droit d'être enfants de Dieu, [savoir] à ceux qui croient en son nom ; **lesquels sont nés, non pas de sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu**. » (Jean 1 v.11-13) **Ce n'est que comme rendus participants de cette vie divine et éternelle, comme étant vivifiés ensemble avec Christ, que nous pouvons demeurer avec Dieu**. « Car ceux qui sont selon la chair ont leurs pensées aux choses de la chair ; mais ceux qui sont selon l'Esprit, aux choses de l'Esprit » (Romains 8 v.5). « ... ces choses sont **opposées l'une à l'autre** ... » (Galates 5 v.17). **Laissez agir la chair, et le mal en est le résultat** ; « car je sais qu'en moi, c'est-à-dire en ma chair, il n'habite point de bien » (Romains 7 v.18).

Quand l'activité du mal qui est en la chair se montre en quelqu'un de ceux qui sont rassemblés comme vivant à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur, **le discernement sacerdotal est alors nécessaire**, ainsi que **le jugement là où surgit un mal manifeste**. Mais c'est, dans leur **caractère de sacrificateurs**, que le service est accompli envers Dieu en ce cas par ceux qui, **étant eux-mêmes sanctifiés et nourris de Christ**, sont désignés pour servir par la grâce de Dieu. Et comme les dons et l'appel de Dieu sont sans repentir, et que tout Israël sera sauvé, de même dans l'Eglise, **quand un méchant en était ôté, c'était afin que l'esprit fût sauvé dans le jour du Seigneur** (comparez Romains 11 v.23-32 avec 1 Corinthiens 5 v.5).

Mais **il faut que le lépreux soit mis hors du camp, et que le méchant soit ôté du milieu de l'assemblée** : ce n'est pas ici le jugement de l'homme, c'est celui de Dieu.

## **2<sup>e</sup> partie - Lévitique 14 versets 1 à 20**

Dans ce qui précède l'Eternel parlait à Moïse et terminait, pour ce qui regarde le lépreux, en prononçant son jugement. Ici l'Eternel s'adresse de nouveau à Moïse, mais sous un autre angle. En ce qui concerne Israël, il est **ému de compassion** envers son peuple (Joël 2 v.18). En ce qui concerne **un pauvre pécheur, la miséricorde de Dieu s'abaisse et s'étend jusqu'à lui** ; et cette miséricorde qui le trouve loin, **l'approche par le sang de Christ** (Ephésiens 2 v.13).

### **La purification du lépreux et sa restauration**

**Lisons les versets 1 à 9**

1 Et l'Éternel parla à Moïse, disant : 2 C'est ici la loi du lépreux, au jour de sa purification : il sera amené au sacrificateur ; 3 et le sacrificateur sortira hors du camp ; et le sacrificateur le verra : et voici, le lépreux est guéri de la plaie de la lèpre ; 4 alors le sacrificateur commandera qu'on prenne, pour celui qui doit être purifié, deux oiseaux\* vivants et purs, et du bois de cèdre, et de l'écarlate, et de l'hysope ; 5 et le sacrificateur commandera qu'on égorge l'un des oiseaux sur un vase de terre, sur de l'eau vive. 6 Quant à l'oiseau vivant, il le prendra, et le bois de cèdre, et l'écarlate, et l'hysope, et il les trempera, ainsi que l'oiseau vivant, dans le sang de l'oiseau égorgé sur l'eau vive ; 7 et il fera aspersion\*, sept fois, sur celui qui doit être purifié de la lèpre, et il le purifiera\*\* ; puis il lâchera dans les champs l'oiseau vivant. 8 Et celui qui doit être purifié lavera ses vêtements et rasera tout son poil, et se lavera\* dans l'eau ; et il sera pur. Et après cela, il entrera dans le camp, et il habitera sept jours hors de sa tente. 9 Et il arrivera que, le septième jour, il rasera tout son poil, sa tête et sa barbe et ses sourcils ; il rasera tout son poil ; et il lavera ses vêtements, et il lavera sa chair dans l'eau, et il sera pur.

— v. 4 : particulièrement : petits oiseaux. — v. 7\* : comme 8:11, et encore ici, versets 16, 27, 51. — v. 7\*\* : ou : le déclarera pur. — v. 8 : se laver, ici dans tous ces passages : se laver le corps entier.

« C'est ici la loi du lépreux pour le jour de la purification, il sera amené au sacrificateur. »  
Par là il est reconnu que tout ce qui est hors du camp est sans profit pour celui qui a été mis là par le jugement : la bénédiction doit venir du lieu d'où il a été à juste titre banni, et doit venir par celui qui a découvert et constaté les symptômes et les effets du mal qui le faisait bannir ; le lépreux n'a point de plus grand ami que celui qui a jugé sa souillure.

Mais la place du sacrificateur est dans le camp, et la place du lépreux hors du camp ; celui-ci ne peut pas se rendre au lieu où est le sacrificateur, mais le sacrificateur peut aller à l'endroit où est le lépreux.

Voilà la grâce de Dieu envers le pauvre lépreux :

« ... le sacrificateur sortira hors du camp ; et le sacrificateur le verra : et voici, le lépreux est guéri de la plaie de la lèpre ... ».

La lèpre était une énergie en mal se déployant en la chair et se manifestant par là même ; cette action a maintenant cessé.

Quand Israël viendra à reconnaître le mal qu'il a commis, alors la plaie, qui se traduisait depuis si longtemps par de la rébellion contre Dieu, sera guérie chez ce peuple (\*) : et maintenant tout Juif repentant, ainsi que tout pécheur d'entre les Gentils, a droit, par la foi en Jésus, à toute l'excellence de la purification.

(\*) ce qui aura lieu pour le résidu du peuple qui aura cru à l'Évangile du Royaume, pendant la période d'au moins 7 ans (1 semaine d'année) qui suit la venue du Seigneur Jésus pour enlever son Eglise, et lors de la venue en gloire du Seigneur Jésus pour établir son Royaume. Il est alors dit du résidu « ... je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem un esprit de grâce et de supplications ; et ils regarderont vers moi, celui qu'ils auront percé, ... » (Zacharie 12 v.10), et alors, ce résidu dira : « Quelles sont ces blessures à tes mains ? », et le Seigneur Jésus leur répondra : « Celles dont j'ai été blessé dans la maison de mes amis. » (Zacharie 13 v.6)

L'homme souillé est celui en qui une énergie de mal est apparente ; de même l'homme purifié est celui en qui se voit la manifestation de la justice (1\*). Comme auparavant il fut jugé souillé par ses fruits, de même à présent on voit en lui, purifié, les fruits de justice (2\*).

Cela donne un caractère bien particulier à ce chapitre, où non seulement l'œuvre de Christ pour nous, pécheurs, est exposée, mais aussi la puissance de Christ en nous comme rattachée à son œuvre.

- La première — l'œuvre de Christ pour nous, nous est décrite aux versets 4-7
- La seconde, Dieu opérant en nous et le vouloir et le faire selon son bon plaisir, est décrite aux versets 8 & 9.

(1\*) « la justice » = le caractère de ce qui est juste aux yeux de Dieu ? Comme cela est mis en évidence au travers de l'œuvre de la croix, dans Romains 3 v.26 : « afin de montrer ... sa justice dans le temps présent, en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus. »

(2\*) « les fruits de justice » = les fruits produits par l'homme nouveau, car c'est en tant que « homme nouveau » que l'œuvre de Christ m'a rendu juste aux yeux de Dieu ! Ces fruits de justice » sont les « œuvres de foi » !

Puis vient le complément de la bénédiction au huitième jour, ou jour de la résurrection, depuis le verset 10.

### L'œuvre de Christ pour le croyant (v.4-7)

Dans la première de ces divisions, versets 4 à 7, l'homme qui doit être purifié ne fait rien pour lui-même, tout est fait pour lui : « Le sacrificateur commandera qu'on prenne pour celui qui doit être nettoyé, deux passereaux vivants et nets, avec du bois de cèdre, et de l'écarlate, et de l'hysope ». Le commandement du sacrificateur n'est pas donné à celui, mais en faveur de celui qui doit être nettoyé.

Si l'on ne comprend pas cela, on tombe souvent et inmanquablement dans le piège suivant : on commence, par vouloir faire pour soi-même CE QUE CHRIST A FAIT, ou l'on veut préparer par et pour soi-même CE QUE DIEU A SI COMPLETEMENT FAIT EN CHRIST.

Sous la figure de ces deux oiseaux vivants et nets, le Seigneur Jésus Christ nous est présenté dans deux états importants.

En premier lieu, il fut livré pour nos offenses. En second lieu, il est ressuscité pour notre justification. Ainsi le premier passereau était tué ; mais le second passereau était mis en liberté et s'envolait par les champs. Quoique Jésus fût livré à la mort pour nous, il n'était pas possible qu'il fût retenu par elle ; et en lui notre vie est aussi une vie d'entre les morts : « parce que je vis, vous aussi vous vivrez » (Jean 14 v.19).

Les mots « pour lui », sont très doux à l'oreille du pauvre lépreux ; et de même, « pour nous » est le témoignage du Saint Esprit maintenant. Voyez-en des exemples. « Le Christ nous a aimés, et s'est donné lui-même pour nous » (Ephésiens 5: 2). « Notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ, qui s'est donné lui-même pour nous » (Tite 2: 14). « Christ aussi a souffert pour vous » (1 Pierre 2: 21). « Christ donc, ayant souffert pour nous en la chair » (1 Pierre 4: 1).

L'un des passereaux était tué sur un vase de terre, sur de l'eau vive.

Cela peut nous rappeler deux choses :

1. Que Christ a été crucifié **en faiblesse**. Paul emploie cette expression de vase de terre pour désigner notre état d'infirmité dans le corps. « Nous avons ce trésor dans des vases de terre, afin que l'excellence de la puissance soit de Dieu et non pas de nous ».
2. Notre précieux Sauveur vint ici-bas dans notre faiblesse, **mais il n'y demeura pas**, il ne nous y laissera pas non plus, et ainsi le vase de terre était sur de **l'eau courante** ; les mots dans l'hébreu sont « **eau vivante** », — non pas ce qui est stagnant, et qui doit être bientôt tari, comme ce qui s'en va par la mort, mais **ce qui coule sans cesse d'une source intarissable**.

Dans ces deux passereaux il est important de voir qu'il est parlé **en tout premier lieu du passereau voué à la mort**, et **ensuite, le passereau vivant**. C'est tout à fait contraire à l'ordre humain, où **la mort est la fin**, mais pour nous **en Christ Jésus**, nous trouvons **la mort premièrement**, et **ensuite la vie**. Dans la **rédemption**, tout a pour **point de départ la mort** : **c'est là que le péché nous a amenés** ; **c'est de cela que Dieu nous sauve** ; et **ainsi Christ est mort pour nos péchés selon les Ecritures, il a été enseveli, et il est ressuscité le troisième jour, selon les Ecritures** (1 Corinthiens 15: 3, 4). **Cette vie de résurrection était figurée par le passereau vivant**, qui avait été trempé **dans le sang de l'autre passereau égorgé**, et **ainsi identifié avec sa mort**, mais **non pas retenu par elle** ; car, après cela, on laissait aller par les champs le passereau vivant.

Quand l'oiseau vivant — **type de Christ ressuscité** — était ainsi laissé libre, en cela **un témoignage** était rendu que **le lépreux était net** : et celui qui a ce témoignage est **reconnu être justifié**. **Le sang l'avait purifié**, et le passereau vivant était laissé libre ; et de même nous sommes **justifiés par le sang** (Romains 5 v.9). **C'est le sang qui purifie** (1 Jean 1 v.7) ; mais c'est **en ressuscitant Christ d'entre les morts** que Dieu, dans **sa puissance pour sauver** et pour **vivifier**, se présente à ceux qui, **par le sang, sont pardonnés de toutes leurs offenses**. Avec **Christ ressuscité nous vivons**, mais avec **Christ crucifié nous sommes morts**, et ainsi **justifiés du péché** ; « **celui qui est mort est justifié du péché** » (Romains 6 v.7).

Abraham, père de tous ceux qui croient, « **croyait en Dieu qui fait vivre les morts** » ; et de même, « **si tu confesses le Seigneur Jésus de ta bouche et que tu croies dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé** » (Romains 10 v.9). « Etant **ensevelis avec lui** dans le baptême (\*), dans lequel aussi **vous avez été ressuscités ensemble par la foi dans l'opération de Dieu qui l'a ressuscité d'entre les morts** » (Colossiens 2 v.12).

(\*) « ... dans le baptême ... » signifie clairement « **dans la mort du Seigneur Jésus** », dans le même sens qu'il en parle lui-même : « ... j'ai à être baptisé d'un baptême ; et combien suis-je à l'étroit jusqu'à ce qu'il soit accompli ! » (Jean 12 v.50). Notre baptême, tout important qu'il soit, n'en est **que l'image** ! Conformément à un principe fondamental établissant, que ce que Dieu produit ne dépend en rien d'un acte commis par un homme !

**Le sang d'aspersion** a parfaitement répondu au cas du lépreux ; **il en a été aspergé sept fois ; c'était là le fondement de sa purification** — **la figure de ce qui est pleinement suffisant pour tous pécheurs, et rien de plus n'est exigé du représentant du pécheur ; il entre dans sa gloire**.

## L'œuvre de Dieu dans le croyant (v.8 & 9)

L'homme souillé n'est appelé à faire **quoi que ce soit pour lui-même**, avant qu'il ne soit d'abord établi dans **la perfection de l'œuvre de Christ** ; et cela a lieu lorsque le sacrificateur a fait **aspersion du sang par sept fois sur lui** et l'a ensuite **déclaré net** : c'est là le fondement et le gage assuré de toute la bénédiction ultérieure.

Deux périodes distinctes se suivent ici, la première de sept jours (v.8 & 9) ; et la seconde, le huitième jour (versets 10-20). **Il y a de la bénédiction, durant les sept jours ; mais la consommation ou la plénitude n'en arrive qu'au huitième jour — le premier d'une nouvelle semaine — le jour de la résurrection.**

La bénédiction durant les sept jours pour le lépreux purifié, consiste en ce qu'il « **entrera au camp** » ; **il n'est plus sous le jugement de la souillure**, comme auparavant, lorsqu'il était dit : « **Sa demeure sera hors du camp** », il était alors **un lépreux souillé** ; mais à présent **la lèpre a été guérie**, et il a été **parfaitement aspergé de sang**, et **déclaré net**. Mais quoique dans le camp, **il attend encore le repos**, « **il demeurera sept jours hors de sa tente** » (1\*). Et de même « **il reste donc un repos sabbatique pour le peuple de Dieu** » (Hébreux 4 v.9). « **Car nous, par l'Esprit, sur le principe de la foi, nous attendons l'espérance de la justice** (2\*) » (Galates 5 v.5).

(1\*) De même avec les fils d'Aaron au jour de leur purification. Le sacrifice avait été d'abord offert ; puis dans la bénédiction ils attendaient à la porte du tabernacle d'assignation pendant sept jours, jusqu'à la gloire du huitième jour, où ils entraient au sanctuaire (voyez Lévitique 8 v.31, 35 ; 10-13).

(2\*) « l'espérance de la justice » = c'est l'espérance chrétienne **qui découle de l'œuvre de la croix**, en vertu de laquelle la justice selon Dieu peut s'exprimer. Cette espérance a pour objet de voir le Seigneur lors de sa venue pour les siens (**1 Thessaloniens 4 v.13-18**), et aussi le règne de paix et de justice, qui est le règne millénaire (**Apocalypse 20 v.4 & 5**)

Remarquez **l'immense changement survenu** dans les voies de **l'homme purifié**, qui a passé sous l'efficace du sang : **auparavant, dans la misère consciente et confessée de la souillure et de la séparation de Dieu il avait ses vêtements déchirés ; maintenant, ayant été purifié par le sang, il lave ses vêtements**. Au lieu d'avoir ses vêtements en désordre, comme ci-devant, il en est plutôt paré, et **travaille** (\*) à ce qu'ils aient **la pureté qui convient à une personne parfaitement purifiée par le sang**.

(\*) l'œuvre dans le croyant, est celle de Dieu, produite par le Saint Esprit ! C'est l'homme nouveau, qui s'exprime, mu par le Saint Esprit, en reflétant dans sa marche (dont les vêtements sont une image), ce que l'œuvre de Dieu a produit en lui. Il y a ainsi un travail à accomplir consistant à veiller à la pureté de la marche qui témoigne que la personne est effectivement et parfaitement purifiée par le sang versé à la croix !

Ici, il est encore représenté comme « **celui qui doit être nettoyé** ». **Il avait été auparavant jugé net**, quand il avait reçu sept fois l'aspersion du sang ; et **il est toujours net, le sang n'a pas perdu son efficace**, « **par une seule offrande, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés** » (Hébreux 10 v.14). **Mais il doit être pur pratiquement dans sa marche, ôtant le mal qui était dans ses habitudes ; il règle ses voies selon la pensée de Christ, en les assujettissant à sa parole ; il se purifie donc de manière pratique, par un lavage d'eau** (image de la

Parole) mais il le fait avec la force que, par le Saint Esprit, lui donne la conviction qu'il a d'être purifié par le sang. Cette purification par le sang est le fondement de la purification pratique, par le moyen de la Parole. Pour la purification par le sang, il n'a rien à faire pour lui-même, Dieu a tout fait à la croix en la personne du Seigneur Jésus !

Il doit aussi « raser tout son poil » ; ce qui est de lui, ce qui reflète quelque chose de son vieil homme, ne peut plus être la beauté de l'homme purifié, mais doit être mis de côté.

Il doit aussi « se laver dans l'eau, et il sera net » ; il doit non seulement nettoyer ses vêtements, mais se purifier lui-même : et l'apôtre dit dans ce sens : « Ayant donc ces promesses, bien-aimés, purifions-nous de toute souillure de chair et d'esprit, achevant la sainteté dans la crainte de Dieu » (2 Corinthiens 7 v.1).

Il ne demeurera plus hors du camp à l'endroit de la souillure et du jugement ; mais il est écrit, « et après cela, il entrera au camp ».

Dans cette purification pratique de lui-même, il ne se repose pas. Pour le repos, il ne peut en être question qu'au 8<sup>ème</sup> jour (v.10). Au 7<sup>ème</sup> jour, à la fin même de cette période de 7 jours, il lui reste encore à faire ceci : « Et au septième jour il rasera tout son poil, sa tête, sa barbe, ses sourcils ; il rasera tout son poil ; et il lavera ses vêtements, et il lavera sa chair dans l'eau, et il sera pur ».

« ... c'est le sang qui fait propitiation pour l'âme. » (Lévitique 17 v.11)

Seule l'œuvre de Christ possède cette capacité de purifier par le sang, mais c'est le lavage d'eau qui est employée pour cette purification pratique de lui-même. C'est l'application de la Parole à soi-même, par le moyen du Saint Esprit, agissant dans le nouvel homme, pour laisser dans la mort le vieil homme, et ainsi refléter pratiquement, ce que l'œuvre de Christ a produit, par la nouvelle naissance. « ... je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi » (Galates 2 v.20)

Le lépreux ne pouvait rien en fait d'expiation pour lui-même, ou pour obtenir la rémission de ses péchés ; c'est l'œuvre de Christ seule par l'effusion de son sang : « Sans effusion de sang, il n'y a point de rémission » (Hébreux 9 v.22).

Quand Christ lava les pieds de ses disciples avec de l'eau, il leur enseigna que ce n'était pas exclusivement son œuvre pour eux, mais aussi leur œuvre l'un envers l'autre. « Si donc moi, votre Seigneur et votre Maître, j'ai lavé vos pieds, vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns aux autres. Car je vous ai donné un exemple, afin que, comme je vous ai fait, moi, vous aussi, vous fassiez de même » (Jean 13 v.14, 15). Dans ce lavage s'accomplit le ministère de la grâce par la Parole. Nous lavons nos vêtements et nous nous lavons nous-mêmes, quand la parole de Christ habite en nous : les désirs charnels sont alors découverts, on jouit alors de la pensée de Christ, et tout ceci a lieu par l'énergie de l'Esprit, parce qu'il rappelle à notre souvenir que Christ mourut pour nous sur la croix, nous voyons la fin de nous-mêmes comme enfants d'Adam. Par l'Esprit nous mortifions, c'est-à-dire tenir dans la mort, les actes



du corps (Romains 8 v.13). Par l'Esprit nous sommes fortifiés dans l'homme intérieur (Ephésiens 3 v.16).

Comme auparavant il fut déclaré pur, après l'aspersion du sang par lequel est faite l'expiation, de même maintenant, quand il a été ainsi lavé d'eau, il est ajouté : « et il sera pur ».

### La bénédiction au 8<sup>ème</sup> jour, jour de la résurrection

#### Lisons les versets 10 à 20

**10** Et le huitième jour, il prendra deux agneaux sans défaut, et une jeune brebis âgée d'un an, sans défaut, et trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, en offrande de gâteau, et un log\* d'huile. **11** Et le sacrificateur qui fait la purification placera l'homme qui doit être purifié, et ces choses, devant l'Éternel, à l'entrée de la tente d'assignation ; **12** et le sacrificateur prendra l'un des agneaux, et le présentera comme sacrifice pour le délit, avec le log d'huile, et les tournoiera en offrande tournoyée devant l'Éternel ; **13** puis il égorgera l'agneau au lieu où l'on égorge le sacrifice pour le péché et l'holocauste, dans un lieu saint ; car le sacrifice pour le délit est comme le sacrifice pour le péché, il appartient au sacrificateur : c'est une chose très-sainte. **14** Et le sacrificateur prendra du sang du sacrifice pour le délit, et le sacrificateur le mettra sur le lobe de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit. **15** Et le sacrificateur prendra du log d'huile, et en versera dans la paume de sa main gauche, à lui, le sacrificateur ; **16** et le sacrificateur trempera le doigt de sa [main] droite dans\* l'huile qui est dans sa paume gauche, et fera aspersion de l'huile avec son doigt, sept fois, devant l'Éternel. **17** Et du reste de l'huile qui sera dans sa paume, le sacrificateur en mettra sur le lobe de l'oreille droite de celui qui doit être purifié, et sur le pouce de sa main droite, et sur le gros orteil de son pied droit, sur le sang du sacrifice pour le délit ; **18** et le reste de l'huile qui sera dans la paume du sacrificateur, il le mettra sur la tête de celui qui doit être purifié ; et le sacrificateur fera propitiation pour lui devant l'Éternel. **19** Et le sacrificateur offrira le sacrifice pour le péché, et fera propitiation pour celui qui doit être purifié de son impureté ; et après, il égorgera l'holocauste. **20** Et le sacrificateur offrira\* l'holocauste et le gâteau sur l'autel ; et le sacrificateur fera propitiation pour celui [qui doit être purifié] \*\*, et il sera pur.

— v. 10 : un log est la douzième partie d'un hin. — v. 16 : proprement : de. — v. 20\* : signifie ici : offrir sur l'autel même. — v. 20\*\* : litt. : pour lui.

Le huitième jour est un jour de vie, et non de mort, parce que c'est le premier jour de la semaine — le jour où Christ ressuscita, comme les prémices de ceux qui dorment ; car ceux qui sont de Christ se relèveront à sa venue, et quand il apparaîtra ils apparaîtront avec lui en gloire ; mais toutes les bénédictions de ce jour à venir sont basées sur la mort de Christ ; et cette connexion entre sa mort et les bénédictions de ce jour est exposée ici dans les sacrifices offerts au huitième jour.

Le sacrifice de Christ à la croix est unique, mais il possède plusieurs aspects. C'est la raison pour laquelle, pour représenter ces divers aspects, la loi, qui est l'ombre des biens à venir (Hébreux 10 v.1), devait avoir plusieurs sacrifices. Différents sacrifices étaient employés pour montrer la plénitude et la perfection du sacrifice de Christ envers Dieu et envers l'homme. Divers sacrifices étaient aussi employés pour montrer les divers temps et circonstances, auxquels le seul sacrifice de Christ avait rapport.

Ici, dans le cadre de l'intégration de celui qui était lépreux, Les sacrifices ici étaient offerts **le huitième jour**, pour montrer que **le sacrifice de Christ** avait rapport **au jour de la résurrection**. **Les bénédictions en résurrection**, qui y sont directement liées, **se rattachent encore à la présence du Saint Esprit** ; et **c'est ce qui est aussi exposé ici**.

« Et **le huitième jour**, il prendra **deux agneaux sans défaut**, et **une jeune brebis âgée d'un an, sans défaut**, et **trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile**, en offrande de gâteau, et un log d'huile. (\*) ».

(\*) un log (= 1/3 litre) est la douzième partie d'un hin (= 4 litres).

Il y a **dans ces offrandes l'image de Christ et de son œuvre**. **L'huile est l'emblème du Saint Esprit dont nous sommes oints**.

Tout ce qui est en figure dans chacune de ces offrandes, **reflète ce que le Seigneur Jésus est à la fois pour nos besoins et pour notre joie**.

**L'huile** est en figure **la précieuse portion qui nous est donnée** dans l'union inaltérable avec Christ, et **exprimée** dans la communion : « Or **celui qui nous lie fermement avec vous à Christ et qui nous a oints, c'est Dieu, qui aussi nous a scellés, et nous a donné les arrhes de l'Esprit dans nos cœurs**. » (2 Corinthiens 1 v.21-22)

Celui qui entre ici dans les bénédictions et les joies de ce nouveau jour est quelqu'un **qui a commis des transgressions contre Dieu** ; mais **Dieu a pourvu à un sacrifice pour le délit**, et **le sang du sacrifice pour le délit répond et satisfait à tout le mal qui a été commis**.

Le sacrifice pour le délit est comme celui pour le péché. **Le sacrifice pour le péché**, dans lequel **tout le jugement est subi par Christ pour nous** ; et il y a aussi **l'holocauste**, dans lequel **Christ s'offrant volontairement lui-même qui fait la propitiation pour nous est tout en agréable odeur pour Dieu**. C'est dans l'holocauste que Dieu a pu constater son amour à lui, ce qu'il est en lui-même, exprimé dans la personne de l'homme Christ Jésus : « ... **Dieu constate [ou prouve] son amour à lui envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous**. » (Romains 5 v.8)

Dans **le sacrifice pour le délit** — le premier offert ici — le sacrifice de Christ est présenté quant à **l'efficace de son sang pour nettoyer le pécheur**. Dans l'holocauste — le dernier offert — son sacrifice est présenté comme une **bonne odeur à Dieu** : car **Christ prenait plaisir à faire la volonté de Dieu** ; et **il la fit si parfaitement en s'offrant lui-même que, « par une seule offrande, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés »**, et ainsi sanctifiés par **l'offrande de son corps faite une fois pour toutes**.

### **L'efficacité du sang du sacrifice pour le délit**

« Et le sacrificateur prendra du **sang du sacrifice pour le délit**, et le sacrificateur le mettra sur **le lobe de l'oreille droite** de celui qui doit être purifié, et sur **le pouce de sa main droite**, et sur **le gros orteil de son pied droit** ». Ce sont **les principaux membres** par lesquels **le délit était commis** : d'abord, **l'oreille** comme organe par lequel on **apprenait le mal** ; puis **la main**

et **le pied**, comme membres par lesquels on **commettait le mal** ; mais **le sang les atteignait tous**, et **tous sont nettoyés**.

### **La puissance du Saint Esprit dans le croyant**

Celui qui est **nettoyé par le sang**, est aussi **oint de l'Esprit** ; et c'est **grâce au sacrifice de Christ** que l'on est **rendu propre et capable** de recevoir cette onction. Dans toutes les opérations de l'Esprit de Dieu, **la gloire est donnée à Christ**, et son œuvre est maintenue ; **là où est son sang, là sera son Esprit**.

« Et le sacrificateur **prendra du log d'huile**, et en versera dans la paume de sa main gauche, à lui, le sacrificateur ; et le sacrificateur trempera le doigt de sa main droite dans l'huile qui est dans sa paume gauche, et **fera aspersion de l'huile** avec son doigt, **sept fois, devant l'Éternel**. Et **du reste de l'huile** qui sera dans sa paume, le sacrificateur en mettra **sur le lobe de l'oreille droite** de celui qui doit être purifié, et **sur le pouce de sa main droite**, et **sur le gros orteil de son pied droit, sur le sang du sacrifice pour le délit** ».

**L'oreille** — membre indigne — qui souvent écoutait les propos corrupteurs d'une conversation impure, **l'oreille maintenant purifiée par le sang, est ointe de l'Esprit**, et par là **mise à la portée de Dieu pour l'écouter**. **Cette main** — membre livré comme esclave à l'impureté et à l'iniquité pour l'iniquité — est **maintenant purifiée par le sang et ointe de l'Esprit, pour être livrée comme esclave à la justice (\*) pour la sanctification** (Romains 6 v.19). **Le pied**, qui servait à marcher dans les voies de l'impiété, est maintenant nettoyé par le sang: «il mettra du sang sur le gros orteil de son pied droit», et alors ce membre aussi est ramené, afin que nous marchions avec Dieu; et c'est pourquoi il est oint d'huile.

(\*) « la justice » = le caractère de ce qui est juste aux yeux de Dieu ? Comme cela est mis en évidence au travers de l'œuvre de la croix, dans **Romains 3 v.26** : « afin de montrer ... sa justice dans le temps présent, en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus. ». « ... esclave à la justice ... », en opposition avec l'esclavage où l'homme se trouvait sous le péché. Maintenant l'homme nouveau, a pour maître Dieu, et reflète ce qui est juste devant Dieu.

Mais dans tout cela, **il n'y a d'onction que là où le sang a été mis d'abord ; c'est sur le sang pris de l'offrande pour le délit que l'huile est mise**.

Celui qui cherche **à séparer l'œuvre de l'Esprit de l'œuvre de Christ** ne connaît ni l'une ni l'autre. **Rien n'est pur** pour le Saint Esprit de Dieu **que ce qui a été purifié par le sang de Christ** ; et **si cette purification est opérée, là sera son Esprit**.

Dans les immenses richesses de cette grâce, **l'honneur est donné par Dieu à celui qui auparavant s'était plongé dans la misère et la honte**, parce qu'il avait été rebelle aux paroles de Dieu, et qu'il avait méprisé le conseil du Très-Haut (**Psaumes 107 v.11**); et comme lorsque, hors du camp, le lépreux avait la tête nue, en témoignage d'humiliation pour le péché; et comme ensuite il se rasait la tête en mettant de côté ce qui était de lui, de même maintenant, en ce jour de bénédiction, **délivré de ce qui était de lui-même**, le sacrificateur **lui oint la tête**, et fait de lui **l'heureux témoin** de la **bénédiction personnelle** par **ce qui vient de Dieu**. « ... le reste

de l'huile qui sera dans la paume du sacrificateur, il le mettra sur la tête de celui qui doit être purifié ... »

**Au huitième jour se rattache notre *espérance* dans le jour de l'apparition de Christ : à ce jour aussi se rattache *notre foi maintenant*, comme ressuscités avec Christ [« Si donc vous avez été *ressuscités avec le Christ*, cherchez les choses qui sont en haut, où *le Christ est assis* à la droite de Dieu ; pensez aux choses qui sont en haut, non pas à celles qui sont sur la terre ; car *vous êtes morts*, et *votre vie est cachée avec le Christ en Dieu*. Quand le Christ qui *est notre vie*, sera manifesté, alors vous aussi, *vous serez manifestés avec lui en gloire ... »* (Colossiens 3).]**

Celui qui est **nettoyé par le sang est conduit par l'Esprit**. Ce qu'il connaît est **en partie maintenant** jusqu'à ce que **la perfection soit venue**. « Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts, **habite en vous**, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts **vivifiera aussi vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous** ». **Servir Dieu** est à présent notre partage dans la faiblesse ici-bas : **servir Dieu sera notre partage quand la perfection sera venue**. C'est déjà notre partage actuel comme **nettoyés, vivifiés et oints**, pendant que ce qui nous entoure est souillé et mort et profane, et que nous sommes **dans des corps mortels** : ce sera notre partage au jour où il n'y aura plus de malédiction. C'est de ce jour-là que l'ange dit à Jean : « et ses esclaves le serviront, et ils verront sa face, et son nom sera sur leurs fronts. » (Apocalypse 22 v.3, 4). Mais c'est **du jour où nous sommes aujourd'hui** que l'apôtre dit aux saints : « Et **ne livrez pas vos membres au péché** comme instruments d'iniquité ; mais **livrez-vous vous-mêmes à Dieu**, comme **d'entre les morts étant faits vivants**, — et **vos membres à Dieu**, comme **instruments de justice** (\*). » (Romains 6 v.13) « ... ainsi que vous avez livré vos membres comme esclaves à l'impureté et à l'iniquité pour l'iniquité, ainsi **livrez maintenant vos membres comme esclaves à la justice** (\*) **pour la sainteté** » (Romains 6 v.19).

(\*) « ... instrument de justice ... » = instrument qui porte et reflète le caractère de ce qui est juste aux yeux de Dieu, et « ... esclave à la justice ... », en opposition avec l'esclavage où l'homme se trouvait sous le péché. Maintenant l'homme nouveau, a pour maître Dieu, et reflète ce qui est juste devant Dieu.

Dans notre **condition actuelle**, ayant l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habitant en nous, pendant que **nos corps mortels ne sont pas encore vivifiés, à cause de la chair** **notre service a lieu selon les sept jours qui suivent la purification** ; mais **à cause de notre vie avec Christ**, nous entrons, **dès maintenant**, en quelque mesure, **dans le huitième jour**.

Lisons : « Si donc vous avez été ressuscités avec le Christ, cherchez les choses qui sont en haut, où le Christ est assis à la droite de Dieu ; pensez aux choses qui sont en haut, non pas à celles qui sont sur la terre ; car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Quand le Christ qui est notre vie, sera manifesté, alors vous aussi, vous serez manifestés avec lui en gloire.

Mortifiez donc vos membres qui sont sur la terre, la fornication, l'impureté, les affections déréglées, la mauvaise convoitise, et la cupidité, qui est de l'idolâtrie ; à cause desquelles la colère de Dieu vient sur les fils de la désobéissance ; parmi lesquels vous aussi vous avez marché autrefois, quand vous viviez dans ces choses. » (Colossiens 3 v.1-7)

Dans ces versets de cette lettre de l'apôtre, nous sommes exhortés, tant à l'égard **des choses qui sont en haut** qu'à l'égard de **nos membres qui sont sur la terre**. Quand ce qui est parfait sera venu, **le service des sept jours**, quant à ce qui se rapporte à **notre chair méchante**, cessera, et **tout sera vie et gloire**.

## Comparaison avec la sanctification des sacrificateurs

### Lisons Lévitique 8 les versets 6 à 12

6 Et Moïse fit approcher Aaron et ses fils, et les lava avec de l'eau ; 7 et il mit sur lui la tunique, et le ceignit avec la ceinture, et le revêtit de la robe, et mit sur lui l'éphod, et le ceignit avec la ceinture de l'éphod, qu'il lia par elle sur lui ; 8 et il plaça sur lui le pectoral, et mit sur le pectoral les urim (\*) et les thummim (2\*) ; 9 et il plaça la tiare sur sa tête, et, sur la tiare, sur le devant, il plaça la lame d'or, le saint diadème, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse. 10 Et Moïse prit l'huile de l'onction, et oignit le tabernacle et toutes les choses qui y étaient, et les sanctifia ; 11 et il en fit aspersion sur l'autel sept fois, et il oignit l'autel, et tous ses ustensiles, et la cuve et son soubassement, pour les sanctifier ; 12 et il versa de l'huile de l'onction sur la tête d'Aaron, et l'oignit, pour le sanctifier.

(\*) : lumières. — (2\*) : perfections.

La sainteté divine est intrinsèquement la même, quel que soit le contexte, cependant **il y a une humiliation spéciale** dans les circonstances de la purification du lépreux (Lévitique 14), qui ne se trouve pas dans celles de la sanctification des sacrificateurs (Lévitique 8 v.9; 10).

**Le lépreux** est quelqu'un qui **s'est trouvé dans le camp**, mais qui ne pouvait pas y **conserver sa place**, à cause du **mal régnant en sa chair** ; **les sacrificateurs**, en revanche, **n'ont jamais été auparavant dans le sanctuaire**, où **ils allaient entrer pour la première fois**.

**Le lépreux** emploie **ses sept jours** à se laver lui et ses vêtements, etc., mais **les sacrificateurs** passent **leurs sept jours** à **manger la chair du sacrifice** à la porte du tabernacle d'assiguation ; **ils sont**, de cette manière, **en communion avec Dieu** par **le sacrifice qui les a approchés de lui**.

C'était **le sang du bélier des consécration**s qui était mis sur les sacrificateurs, tandis que c'était **le sang de l'offrande pour le délit** qui était mis sur le lépreux.

Les sacrificateurs avaient leurs membres **sous l'efficace du sang** et **de l'onction au commencement des sept jours** ; le lépreux ne l'avait **qu'au huitième jour**.

Tout cela implique **ce grand principe de la pensée de Dieu**, savoir que, **dans la chair**, nous ne pouvons prendre **aucune place devant Dieu sans le jugement** et **la douleur, le retour par la repentance** entraînant avec soi **une humiliation très spéciale**, qui n'aurait pas lieu si nous venions prendre cette place par la grâce de Dieu tout d'abord. Et ainsi, **quand un pauvre pécheur du monde entre dans l'Eglise**, c'est avec joie et dans des circonstances particulièrement heureuses, car il n'était rien, et maintenant par la grâce de Dieu, il entre ; **mais quand quelqu'un est ôté par jugement**, à cause de **quelque péché dominant en la chair**, son retour par

la repentance est accompagné de **beaucoup d'humiliation** ; néanmoins **tout se termine par la bénédiction**.

## Conclusion

La lèpre est une image du péché, ce mal, duquel aucun homme naturel ne peut se défaire. Ce péché est attaché indélébilement à la chair. La chair étant l'élément qui gère l'entièreté morale de l'homme naturel.

La portion des Ecritures se rapporte littéralement à l'ancienne alliance, celle que Dieu avait contracté avec son peuple terrestre, le peuple d'Israël. Dans ce cadre, le lépreux est un Israélite, appartenant au peuple de Dieu, dans lequel ce mal se manifeste.

L'application dans le cadre du régime de la grâce, qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle alliance, ayant pour base le sang de Christ versé à la croix, a une étendue plus large.

Tout être humain, par sa filiation avec Adam, naît avec le germe du péché (la lèpre) en lui. Mais il n'appartient pas au peuple terrestre de Dieu ! Il n'est donc pas « dans le camp » pour en sortir à cause de sa « lèpre » ! Son point de départ est à l'extérieur du camp, dans l'état d'un lépreux, et pour en être délivré, il doit alors avoir recours à la même efficace du sang de Christ, et il est par la suite au bénéfice de l'onction du Saint Esprit, par le fait de sa nouvelle naissance !

La transposition directe des enseignements relatifs au lépreux israélite, se rapporte à un chrétien, qui tombe dans un état de péché, comme le décrit la 1<sup>ère</sup> épître aux Corinthiens ! Un état tel qu'il fallait « ôter le méchant du milieu de nous-mêmes » ([1 Cor. 5 v.13](#))

Cette portion du livre du Lévitique, nous donne des directives divines, pour savoir comment traiter de telles situations selon la pensée de Dieu, en nous donnant les instructions relatives à la restauration de celui qui a dû être retranché à cause d'un état de péché resté actif et non jugé.

N'est pas lépreux, le croyant qui découvre que le péché habite en lui, mais bien le croyant laissant le péché sur lui, sans le confesser, selon l'enseignement de la 1<sup>ère</sup> épître de Jean.

Avec quel soin, le sacrificateur doit agir pour diagnostiquer un tel cas de lèpre, car il serait très grave de faire une erreur en « ôtant » une âme indument du milieu de nous-mêmes ! En ce qui nous concerne, cela ne se limite pas à un diagnostic. Mais un travail pastoral est impératif, pour aider le croyant à sortir d'un état de faiblesse qui risque de se transformer en état de péché actif, comme celui du lépreux. **Est ainsi engagée, la responsabilité de celui à qui le Seigneur a confié un tel travail pastoral !**

Notre attention a été attirée par la grâce qui vient constater la guérison de celui qui avait une lèpre active, et comment il a pu être rétabli dans sa communion avec le Seigneur et avec ses frères.

Il est important de se rappeler que dans le cas du croyant, c'est **lorsque son vieil homme n'est pas tenu dans la mort**, par **la puissance du Saint Esprit**, que **le péché qui est en lui produit du fruit**, et **interrompt la communion avec le Seigneur**. **C'est dans cet état qu'il devient vulnérable aux attaques de Satan**, qui le pousse à ce que se développe en lui, **un état tel que celui décrit chez le lépreux !** **Le seul moyen de prévention est la confession immédiate du péché commis**, comme l'enseigne l'apôtre Jean :

Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous.

Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité.

Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous le faisons menteur et sa parole n'est pas en nous. ([1 Jean 1 v.8-10](#))

Notre garant, est la relation de communion intime avec le Seigneur Jésus et avec notre Père.

Par la foi, par la puissance du Saint Esprit, agissant dans le nouvel homme, ce que l'œuvre de Christ a fait de moi, lors de ma nouvelle naissance, je laisse dans la mort mon vieil homme, qui a été crucifié avec Christ à la croix, et étant alors maintenant vivant à Dieu, revêtu de l'armure complète de Dieu ([Ephésien 6 v.10-20](#)), je suis alors gardé dans la communion par la grâce de Dieu ! **Il n'existe aucun autre moyen pour ne pas pécher !**

Si le lecteur se trouve, soit dans le même état que celui du lépreux, soit dans la position du Sacrificateur, que les pensées de Dieu présentées dans ces 2 chapitres du livre du Lévitique soient le guide qui montre le but final de la grâce, qui est une restauration ou guérison complète basée l'efficacité du sang de Christ d'une part, et affirmée par l'onction du Saint Esprit, appliqués à l'ensemble des membres moraux de celui qui devait se tenir hors du camp !

#### Nota bene

Si vous avez des questions n'hésitez pas à les poser par mail à l'adresse :

[bible@beauport.eu](mailto:bible@beauport.eu)